

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 134

MONTREAL, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN 1996

4 CAHIERS - 1,97 \$ + TPS + TVQ

LES ARTS

Le Quat'Sous: 40 ans de folie carabinée

PAGE B 1



LIVRES

Lectures d'été sous le signe de la diversité

PAGE D 1



POLITIQUE

Jacoby s'emporte contre le fisc

PAGE A 6



LES ACTUALITÉS

Wenders contre Wenders

PAGE A 5

PERSPECTIVES

Bras de fer réformiste

«Le Parti réformiste est à la croisée des chemins. La direction que nous prendrons déterminera si nous pouvons continuer à nous développer comme l'un des principaux partis politiques ou si nous allons nous réduire à un parti croupion.»

— Lettre de P. Manning à ses députés, le 6 mai 1996

O n en conviendra, ce n'est pas tous les jours que le chef et fondateur d'une formation qui est passée à un cheveu de former l'opposition officielle à la Chambre des communes évoque avec autant de candeur la possibilité que son parti tombe en désuétude et se condamne à la marginalité permanente. Le mois dernier, pourtant, au milieu de la pire crise qu'aient eu à traverser les réformistes au cours de leur brève histoire, M. Manning n'hésitait pas à sonner l'alarme.

La nature du message illustre la gravité de la situation. Plus que jamais, le Reform est déchiré. Il est parvenu au stade des questions existentielles, celles qui guettent tout parti à mi-chemin entre l'ambition et l'enthousiasme de la naissance d'une part et la dure réalité qui encadre l'approche du pouvoir d'autre part.

Aussi est-ce une assemblée capitale pour l'avenir du parti qui se déroule depuis jeudi à Vancouver. Il y a un bras de fer à finir entre l'aile dure, éprise d'une pureté idéologique aux relents d'extrême droite, et les plus modérés qui savent que les compromis et l'ouverture sont la condition sine qua non d'une percée hors de l'Ouest.

Le problème, pour M. Manning, c'est que le populisme qui a nourri le Reform depuis le début est précisément l'obstacle à sa progression.

Et que la frange la plus radicale du parti est sa plus militante, celle qui lui donne son souffle et le distingue du Parti conservateur, son principal adversaire quoi qu'on en dise.

Cette frange s'abreuve à ce qu'on a appelé les «trois G»: *God, guns and gays*. Tout à la fois, elle prêche la loi et l'ordre, prône le rétablissement de la peine capitale, défend le droit de posséder des armes à feu, voudrait voir les séparatistes expulsés des Communes, est allergique aux taxes, aux déficits et à la péréquation, prend prétexte des «valeurs familiales» pour s'opposer à la reconnaissance des droits des homosexuels, honnit les médias et les groupes d'intérêt, n'a de cesse de voir le bilinguisme officiel rayé de la carte.

Mais surtout, elle est la sacro-sainte «base» par laquelle tout arrive, la caution morale, le chien de garde qui aboie chaque jour au danger que ceux qui ont été élus pour aller changer Ottawa n'en reviennent plutôt changés par Ottawa.

Dans ce contexte, l'élargissement des horizons relève du tour de force. Les chances de gagner un jour l'Ontario, même celle qui a voté pour Mike Harris, restent minces. Quant au Québec, aussi bien oublier ça tout de suite.

Au prix d'une remise en question de son leadership — sans grand risque vu l'absence de successeurs potentiels —, M. Manning a donc choisi de procéder à un petit ménage. Il n'avait guère le choix de suspendre ses députés Bob Ringma et David Chatters, auteurs de remarques à saveur homophobe et raciste. Lui-même reconnaît d'ailleurs fréquemment que son parti doit absolument se défaire de sa réputation, qu'elle soit fondée ou non, de refuge de *rednecks*.

Mais les sanctions prises au même moment à l'endroit de Jan Brown, une modérée accusée de ne pas être une «joueuse d'équipe» parce qu'elle avait critiqué ses collègues et qui devait ensuite démissionner, démontrent l'influence de l'aile droite sur la direction. Elles illustrent aussi la fragilité de l'équilibre à préserver.

En fait, pour le Reform, toute la difficulté est là: faute de traditions, comment assurer qu'une formation née, pour l'essentiel, d'un mouvement de protestation — l'aliénation de l'Ouest —, qui s'est imposée à la faveur circonstancielle d'un désaveu du gouvernement conservateur, puisse maintenir une vitesse de croisière alors que les choses deviennent sérieuses? Comment protéger les valeurs qui font son originalité — la grande liberté de parole accordée aux députés, par exemple — sans pour autant passer le plus clair du temps à recoller les pots cassés?

Ces maux de croissance sont typiques des partis politiques, et les réformistes ne sont pas les premiers à devoir les endurer. Tout est dans la façon d'y remédier. Et en politique fédérale, l'histoire démontre que les chances de succès réel — de victoire — d'une formation qui s'éloigne trop du centre sont à peu près nulles.

Or si le Reform ne veut pas devenir, pour reprendre l'expression de M. Manning, un «NPD de droite», éternel tiers parti cantonné dans l'opposition jusqu'à en être folklorique, il n'a pas le choix: les aspirations des Canadiens dans leur ensemble ne rejoindront jamais celles de la «base» de l'arrière-pays albertain.

Le déplacement est plus facile à évoquer qu'à effectuer, mais c'est la différence entre un regroupement de forces vives, fussent-elles de tendance conservatrice, et un «parti croupion».

Chrétien tente d'échapper à l'échéance de 1997

TGV: Bombardier est invité à refaire ses devoirs

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre du Canada Jean Chrétien veut éviter la tenue, en 1997, de la rencontre fédérale-provinciale sur la formule d'amendement à la Constitution comme l'y oblige la loi fondamentale du pays, 15 ans après son adoption en 1982.

M. Chrétien a donné cette précision, hier, à l'issue d'un tête-à-tête avec son homologue québécois Lucien Bouchard à la résidence secondaire du gouverneur gé-

ral du Canada, à la Citadelle de Québec. La rencontre a duré une heure cinquante et a été qualifiée de «positive» et «excellente».

Les deux premiers ministres ont mis de côté leur différend sur l'avenir du Canada pour concentrer leurs efforts sur les questions économiques. M. Bouchard a estimé qu'il «faudra d'autres» rencontres comme celle-ci car «ça nous projette dans la bonne direction».

M. Chrétien a soutenu que durant leurs échanges, hier, les deux hommes n'ont «rien dit sur la Constitution». «J'ai été élu

sur la promesse de ne pas y consacrer trop de temps», a fait remarquer le premier ministre du Canada.

Rappelons que les déclarations de M. Chrétien niant le droit du Québec à disposer de lui-même, il y a quelques semaines, avaient provoqué une crise à Québec, incitant même M. Bouchard à menacer de tenir des élections hâtives. Hier, ce dernier était revenu à de meilleurs sentiments.

M. Bouchard a obtenu l'assurance que

VOIR PAGE A 12: 1997



PHOTO PC
Les premiers ministres Jean Chrétien et Lucien Bouchard ont tenu hier un «sommet» à la Citadelle de Québec: d'abord l'économie.

L'OSM sur la voie de la guérison

Derrière les bonnes nouvelles se cache la nouvelle directrice Michelle Courchesne

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

L'Orchestre symphonique de Montréal va mieux, beaucoup mieux. Le moral des troupes est en hausse, les abonnements aussi d'ailleurs, avec une forte proportion de nouveaux abonnés. On pense même que d'ici trois ans l'orchestre devrait retrouver une certaine santé financière. Pas au point de voir fondre le déficit accumulé de cinq millions, mais en visant du moins l'équilibre budgétaire annuel.

Ce revirement spectaculaire n'est pas le fruit du hasard mais plutôt la conséquence d'un changement radical d'attitude et de philosophie au sein de l'équipe de direction. Derrière les bonnes nouvelles et les nouvelles initiatives se cache la nouvelle directrice générale, Michelle Courchesne. Cette ancienne sous-ministre de la Culture dans le gouvernement libéral et sociologue-urbaniste de formation a su imposer, en un peu moins d'un an, une approche communication-marketing qui a déjà porté fruits.

«J'ai abordé le problème de l'OSM en me demandant pourquoi on en était arrivés là. Utilisant une approche basée sur la communication avec les musiciens, les partenaires et le public, je me suis d'abord mise à l'écoute des gens pendant trois mois. Rapidement, je me suis rendu compte que sans musiciens, il n'y avait



PHOTO JACQUES GRENIER
Michelle Courchesne

De chats et de tribunaux



PHOTO JACQUES NADEAU

SANDY FRAM pourra garder son chat si un récent jugement rendu en Cour Supérieure fait jurisprudence. Cette dame est présentement devant la Régie du logement pour garder un animal domestique dans son habitation à loyer modique. Mme Fram conteste également une directive de l'Office municipal d'habitation de Pointe-Claire lui interdisant de recevoir des visiteurs plus de trois nuits par mois sans autorisation. Nos informations en page A 3.

VOIR PAGE A 12: OSM

La loi 101 sera renforcée

Un énoncé linguistique au goût du PQ

La nouvelle politique sera déposée lundi à l'Assemblée nationale

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Conformément à la volonté exprimée par les péquistes de la région de Montréal, le gouvernement Bouchard s'est donné un projet linguistique plus hardi et a redonné un nouveau souffle à sa détermination de faire du français la langue commune de tous les Québécois. La loi 101 sera modifiée et renforcée.

Ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin fera lundi matin à l'Assemblée nationale une déclaration ministérielle et déposera alors le nouvel énoncé de politiques linguistiques que son gouvernement entend mettre en œuvre d'ici l'automne prochain, au terme d'un long processus de consultations. L'adoption du projet de loi qui en émergera sera toutefois reportée après le congrès national des membres du PQ, qui se tiendra du 22 au 24 novembre.

Dans l'intention réitérée de renforcer, consolider et moderniser le français langue commune, la ministre proposera un plan en plusieurs étapes pour assurer la promotion du français en éducation, au travail, dans l'intégration des nouveaux arrivants et des allophones, ainsi que dans l'administration publique. Le projet répond à l'essentiel des revendications exprimées par les militants péquistes lors de la réunion du conseil national de la fin avril. Le chapitre 10 du programme du parti sera respecté, sauf en ce qui regarde les dispositions de la loi 86 relatives à l'af-

VOIR PAGE A 12: PQ

Le Jour de fête de Roger Moride

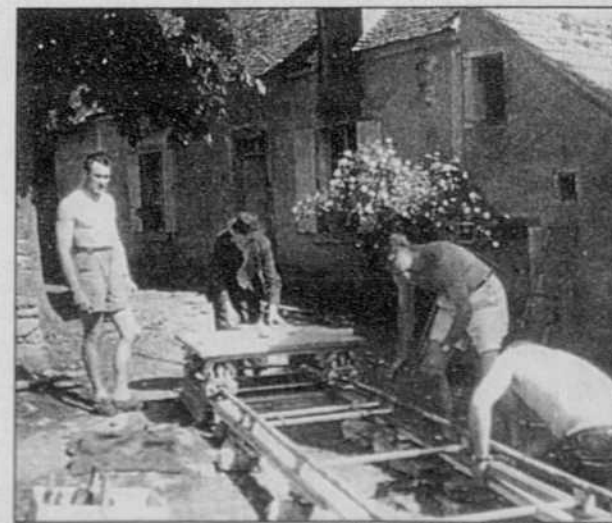
Simple technicien devenu directeur photo reconnu, Moride se remémore sa participation au premier long métrage de Tati

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Quand vous demandez à Roger Moride quelle fut la plus belle aventure de sa vie, il répond que c'est le tournage de *Jour de fête*. Mettez-vous à sa place. Il avait 22 ans quand les hasards de la vie et du métier l'ont conduit dans le petit village français de Sainte-Sévère. Jacques Tati y tournait son premier long métrage appelé à devenir culte. Il deviendra l'un des plus brillants cinéastes comiques du siècle et mettra au monde l'adorable M. Hulot. Mais qui le savait à l'époque? C'était l'été et le plateau s'amusa. Emigré au Québec depuis 1954, devenu depuis les temps directeur photo reconnu, Roger Moride voudrait-il oublier *Jour de fête* qu'il ne le pourrait pas.

D'autant moins à l'heure où atterrit sur nos écrans, rutilant de ses couleurs d'origine, un

Jour de fête ravivé. Les rouges et les verts semblent un peu délavés, robes et façades de Sainte-Sévère nagent en des teintes pastel qui leur confèrent un charme suranné. Rappelons que le film de Tati avait été tourné en 1947 à l'aide d'un nouveau procédé: le Thomsoncolor qui utilisait une pellicule gaufrée à cannelures et fut périmé avant de sortir, coulant à pic comme le *Titanic*. Tati, à son immense déception, ne put jamais en tirer de copies. Le film sortit deux ans plus tard en noir et blanc, car, par prudence et Dieu merci, *Jour de fête* avait été tourné aussi avec une caméra conventionnelle de sûreté. Si bien que le public ignora longtemps que la couleur était au programme. Tati, dans un élan de nostalgie, eut beau coloriser quelques images en 1961 et tourner de nouvelles scènes, le beau rêve chromatique d'ori-



TIRE DE TATI, ÉDITIONS RAMSAY

Sur les lieux du tournage de *Jour de fête* dans le village français de Sainte-Sévère en 1947: Moride, dans son rôle de deuxième assistant caméraman, est à gauche, torse nu: «Tati était si communicatif, gentil, marrant, aussi drôle dans la vie qu'à l'écran.»

VOIR PAGE A 12: MORIDE

INDEX

Agenda B10
Les Arts B1
Avis publics.....C8
Classées C10
Économie.....C1
Éditorial.....A10
Le monde A8
Mots croisés.....C9
Les sports C12

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 24. Dimanche: ciel variable. Max: 24.



Québec
Ensoleillé. Max: 24.
Dimanche: soleil et nuages. Max: 23.

Détails en C10



\$49*
TORONTO

* L'aller simple à partir de Montréal basé sur l'achat d'un billet aller-retour.

**ET VOS ENFANTS VOYAGENT
GRATUITEMENT
SI VOUS EFFECTUEZ VOS RÉSERVATIONS
AVANT LE 15 JUIN ![†]**

Canadien facilite vos déplacements et ceux de votre famille à Toronto. Du 29 juin au 2 septembre, vous décollez en Shuttle vers Toronto pour le prix exceptionnellement bas de 49 \$. Et il y a plus :

- Vous êtes automatiquement inscrit au tirage quotidien d'articles originaux de La Collection Pepsi incluant une veste en cuir de La Collection Pepsi, un vélo de montagne tout terrain au design exclusif Pepsi ou un Discman™ Sony®, une courtoisie de Pepsi
- Vous courez la chance de remporter le grand prix, un séjour de 4 nuits au Complexe Walt Disney World® de la Floride pour une famille de 4 personnes incluant le transport aérien, l'hébergement ainsi qu'un Passeport Magique illimité
- Vous avez le choix parmi 44 vols Shuttle par jour entre Montréal et Toronto

Pour ne pas manquer le Shuttle, appelez Canadien au 1 800 665-1177 ou votre agent de voyages dès aujourd'hui.



† Les tarifs, représentant le prix d'un aller simple, sont basés sur le prix d'un aller-retour et n'incluent pas les taxes. S'applique aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de sièges est limité, est sujet à changement et la disponibilité des sièges peut varier selon l'heure, le vol et la date. L'achat des billets doit être effectué au moins 21 jours à l'avance et le séjour doit comprendre au moins une nuit. Les billets doivent être émis dans les 24 heures suivant la réservation. Les billets sont non remboursables à 100 %. Les enfants voyagent gratuitement s'ils sont âgés entre 2 et 11 ans inclusivement. Un billet enfant gratuit par adulte payant. L'enfant et l'adulte doivent voyager ensemble et suivre le même itinéraire. Les réservations pour cette offre où les enfants voyagent gratuitement doivent être effectuées avant, ou le 15 juin 1996, pour des voyages devant être effectués entre le 29 juin et le 2 septembre 1996, et devant être terminés au plus tard le 2 septembre 1996. D'autres conditions s'appliquent. Les tirages quotidiens des prix Pepsi et du grand prix seront accordés aux passagers voyageant entre le 29 juin 1996 et le 2 septembre 1996 sur les vols Shuttle de Canadien entre Toronto et Montréal ou Ottawa. Aucun achat nécessaire. Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint ou dépassé l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident. Contactez les Lignes aériennes Canadien pour la liste complète des règles et règlements. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée. Les logos de Pepsi-Cola, Pepsi, La Collection Pepsi ainsi que la balle Pepsi sont des marques déposées de PepsiCo Inc.

Canadien
SHUTTLE
VOS AFFAIRES ONT *des ailes.*

LE DEVOIR MONTREAL

ROGER ROY
Horloger bijoutier
935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
514.861.4489

Zodiac
SWISS - 1983
La montre sport
par excellence

Affaire Matticks

Ménard n'a jamais rien su

«Je n'ai rien caché»

Québec (PC) — L'ancien ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est défendu avec énergie d'avoir été mis au courant il y a un an, selon un titre du journal *La Presse*, de l'affaire Matticks et des actes d'intimidation dont auraient été victimes des enquêteurs de la Sûreté du Québec de la part de cadres de ce corps de police.

Il a aussi rejeté avec force l'affirmation du leader parlementaire des libéraux, Pierre Paradis, selon laquelle il avait caché ces événements à la population.

À l'Assemblée nationale, en réponse à des questions de l'opposition, M. Ménard, aujourd'hui ministre de la Métropole, a affirmé qu'il a agi aussitôt que son cabinet a été informé de tous ces incidents, le 16 janvier 1996.

Il a ajouté qu'il n'a pas cru bon cependant de porter toute cette affaire sur la place publique, sur le conseil du contentieux, afin de ne pas nuire aux procédures judiciaires en cours dans le procès Matticks, ces gens accusés d'importation de 26,5 tonnes de haschisch.

Le jury délibère présentement dans cette cause.



PHOTO ARCHIVES

Serge Ménard

Aux journalistes, plus tard, le ministre Ménard, visiblement en colère, a expliqué qu'il n'avait rien contre les auteurs de l'article. Il s'en est pris plutôt, sur un ton ironique, à ceux qui font les titres en les incitant «à lire les articles avant d'écrire un titre».

M. Ménard s'est demandé de quelle manière il aurait pu savoir depuis un an, selon le titre de *La Presse*, ce qui s'est passé le 26 août 1995.

«Même aujourd'hui, ça ne fait pas encore un an. Alors... (rire)... j'espère, j'espère que vous allez corriger parce que beaucoup de gens ne lisent pas les articles et même en les lisant ne remarquent pas ces choses-là», a continué M. Ménard en se tournant vers le correspondant de *La Presse*.

«Et beaucoup de gens ont la même impression que le leader de l'opposition en Chambre tout à l'heure, soit que j'ai caché des affaires alors que je n'ai rien caché. Dès que j'ai su, j'ai agi mais je n'ai pas rendu publiques des choses que je ne devais pas rendre publiques.»

Le député Paradis a aussi laissé entendre que le successeur de M. Ménard à la Sécurité publique, Robert Perreault, n'avait pas été informé de ces faits quand il a pris la direction du ministère, fin janvier 1996.

M. Perreault a expliqué que ces événements avaient été portés à sa connaissance par son prédécesseur lui-même et qu'il n'avait pas procédé publiquement pour la même raison, celle de ne pas nuire au déroulement du procès des membres du groupe Matticks.

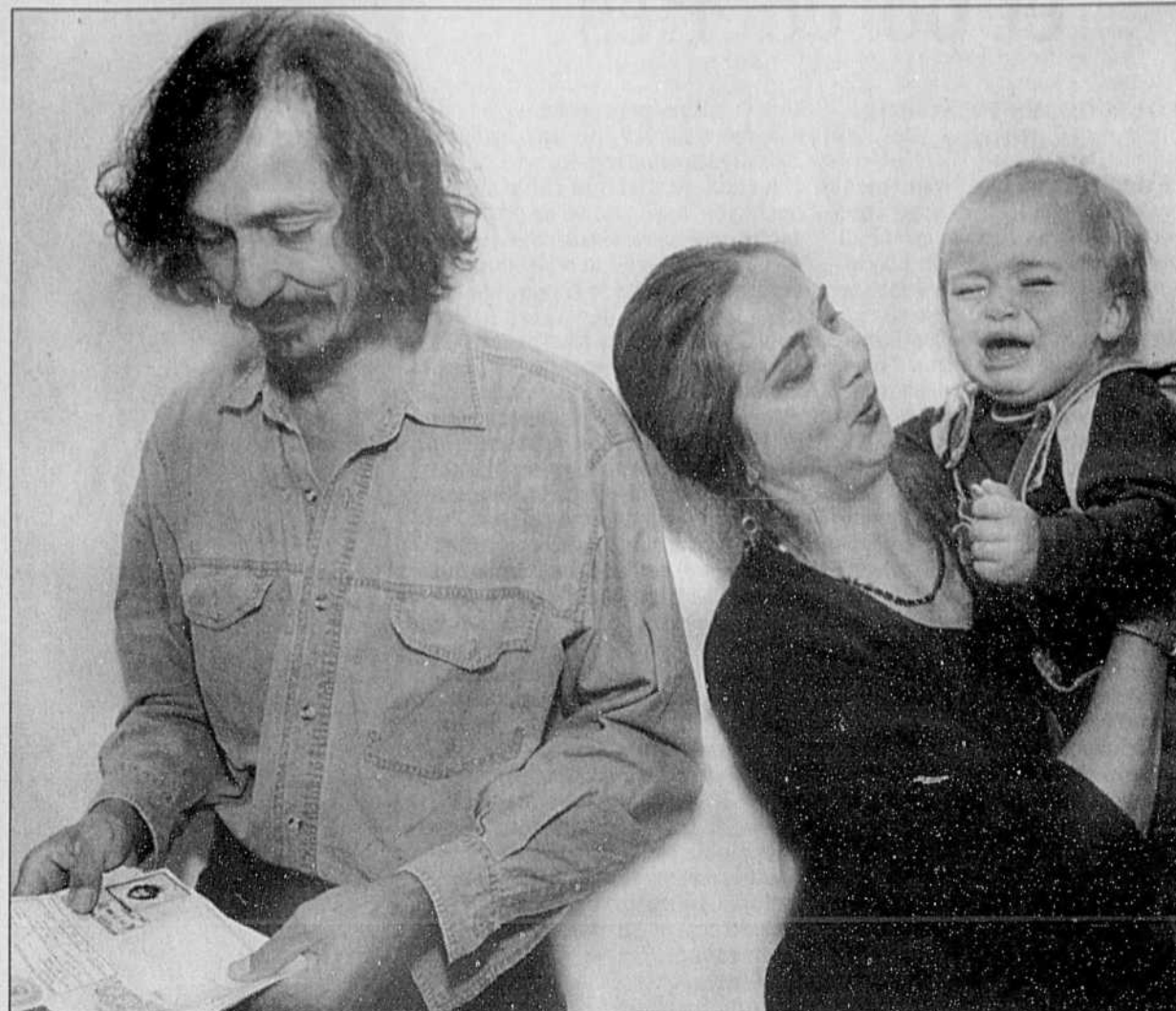


PHOTO JACQUES NADEAU

Victor Regalado regarde le permis de séjour délivré mercredi par la ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, Lucienne Robillard, tandis que son épouse, Marie-Christine Guité, tient son fils Manuel Atonal Regalado-Guité. Celle-ci parraine sa demande de résidence permanente.

Le réfugié salvadorien a fait le «tour du poteau» aux États-Unis

L'affaire Regalado est terminée

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Victor Regalado a fait «le tour du poteau» aux États-Unis. Le 6 juin, il a passé la frontière canadienne à Saint-Bernard de Lacolle avec son avocat Noël Saint-Pierre, il est resté 90 minutes au poste-frontière Champlain des États-Unis, et il est revenu à Montréal avec un permis signé par le ministre de l'Immigration du Canada, daté du 5 juin.

L'affaire Regalado est donc terminée. Elle fait 6 volumes de 6 pouces chacun, a précisé son avocat. Le critique de l'opposition officielle à la Chambre des Communes, le député bloquiste Osvaldo Nuñez, a tenu à venir le féliciter hier à Montréal. «En commun, nous avons d'avoir fui deux régimes autoritaires d'Amérique latine, a-t-il dit. Je veux le féliciter et lui souhaiter la résidence permanente au plus tôt.»

M. Nuñez a fui le régime du colonel Pinochet, quand celui-ci a renversé le régime Allende élu démocratiquement au Chili, voici plus de 20 ans. Victor Regalado a fui le régime militaire du Salvador en 1982, avant le rapatriement de la Constitution canadienne, avant l'adoption d'une charte des droits au Canada, a rappelé son avocat.

Bonne conduite

Le 6 juin, Victor Regalado a reçu une «confirmation de son attestation de départ» délivrée à Montréal, en anglais, par le fonctionnaire L. Chiu, à la suite d'un certificat de bonne conduite émis par le Salvador le 14 mai et d'un autre certificat émis par la gendarmerie royale du Canada le 27 mai.

Néanmoins, Victor Regalado a encore un dossier au SCRS, au Service canadien des renseignements spéciaux, a fait valoir Me Saint-Pierre. Et Osvaldo Nuñez cite une lettre du 8 mars 1995 de Sergio Marchi, ministre de l'Immigration du Canada à l'époque. Celui-ci écrivait: «Comme vous le savez, M. Regalado a été frappé de renvoi pour des raisons de sécurité en février 1982.» La demande de parrainage du nouveau résident a été faite par sa compagne de fait depuis 13 ans, Marie-Christine Guité. Victor Regalado aura donc été stoppé dans ses démarches pendant 14 ans avec une référence à l'article 39 de la Loi de l'immigration du Canada de 1976. Cet article fait référence aux subversifs.

Victor Regalado s'est rendu au poste Champlain jeudi avec une lettre à l'intention de l'immigration américaine. Le ministre Lucienne Robillard s'est montrée plus généreuse au départ que son prédécesseur, a fait valoir hier l'avocat de Victor Regalado. C'est elle qui a demandé la lettre de référence à la GRC et qui a autorisé l'émission d'un permis de séjour lundi dernier.

La demande de résidence permanente de Victor Regalado sera faite lundi prochain. Il devra alors déboursier 1475 \$ en présentant sa demande.

Mme Fram sauvera-t-elle son chat?

Atteinte de paralysie cérébrale et de paraplégie, elle se bat pour garder Barney

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Il y a une lueur d'espoir dans la vie de Mme Sandy Fram, 49 ans, atteinte de paralysie cérébrale et de paraplégie, qui vit seule dans un logement à loyer modique de Pointe-Claire et qui se défend devant la Régie du logement pour garder avec elle son chat Barney.

C'est que le juge Louis S. Tannenbaum, de la Cour supérieure, a rendu cette semaine un jugement en faveur de Dorothea Coulombe, contre l'Office municipal d'habitation de Pointe-Claire, dans le même genre de cause. La décision d'interdire les animaux domestiques aux personnes habitant des édifices à logements subventionnés par la Société d'habitation du Québec devrait être étudiée cas par cas, dit le juge. Ce jugement renversait deux décisions antérieures, rendues respectivement par la Régie du logement et par un juge de la Cour du Québec.

«Mon animal m'est bénéfique», dit Mme Fram, ajoutant que «contrairement aux humains, les chats ne portent pas de jugement sur les personnes handicapées». Mme Fram vit dans un logement subventionné par la Société d'habitation et appartenant

à l'Office municipal de Pointe-Claire depuis plus de 15 ans. Bien qu'il n'y ait jamais eu de plaintes de voisins ou de locataires concernant le chat de Mme Fram, l'Office municipal d'habitation de Pointe-Claire lui a envoyé une lettre lui ordonnant de s'en débarrasser, par souci d'uniformité dans les directives aux locataires. Dans les deux cas, l'Office municipal d'habitation de Pointe-Claire avait fait signer aux locataires, à leur arrivée sur les lieux, un engagement à ne pas garder d'animaux domestiques dans leur appartement.

Mme Fram affirme qu'elle est parfaitement capable de s'occuper de son chat et que son appartement est propre. Elle vit par ailleurs entourée de photos de Barney et, dans son logement, trône une inscription: «une maison n'est pas un foyer tant qu'un chat n'y habite pas».

Selon Dominique Neuman, l'avocat de Mme Fram, les locataires qui sont couverts par les programmes de subventions de la Société d'habitation du Québec n'ont pas le choix de l'endroit où ils logent. Ils ne peuvent donc pas refuser de signer une clause interdisant les animaux domestiques. En vertu du programme de subventions, les locataires admissibles investissent 25 % de leurs revenus dans leur loyer

et la SHQ couvre 90 % du déficit du propriétaire, qui est dans ce cas-ci l'Office municipal de Pointe-Claire.

D'ailleurs, au sujet des animaux domestiques, la directive de la Société d'habitation du Québec concernant les logements à loyer modique est claire: «La jurisprudence traitant de la présence d'animaux de compagnie dans les logements est quasi unanime tant dans le secteur privé que public: le locataire doit prouver de façon évidente qu'il y a préjudice sérieux à son égard ou à l'égard des autres locataires s'il veut obtenir qu'un locataire se déporte de son animal ou qu'il résilie son bail, et ce, même si une clause interdisant la présence d'animaux de compagnie était inscrite au bail au départ», écrivait, le 17 janvier 1994, le président-directeur général de la SHQ aux présidents d'offices municipaux d'habitation du Québec. De façon générale, «on reconnaît davantage l'effet sécurisant, utilitaire et même bénéfique d'animaux de compagnie», ajoute-t-il.

CIRCA

OUTRE-TERRE ... BELGIQUE

JEPHAN de VILLIERS

ALAIN WINANCE

EMILE DESMEDT

JEAN-DOMINIQUE BURTON

En collaboration avec la GALERIE LA VÈNERIE, Bruxelles

Vernissage aujourd'hui de 15h00 à 18h00

JUSQU'AU 13 JUILLET 1996

372, rue Sainte-Catherine ouest # 444 Tél. : 393-8248
du mercredi au samedi de 12h00 à 17h30

Le Centre d'exposition Circa remercie le Conseil des Arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal.

doice

D-Anna

VENTE
SEMI-ANNUELLE

Jusqu'à **50%** de rabais

- GRACE
- IN WEAR
- TOMBOLINI
- ROUGE À LEVRES
- TODD OLDHAM

277, av. Laurier O. • 270-6154
413, St-Jacques O. • 844-9125
Centre de Commerce Mondial

TOULCH
OPTOMÉTRISTES

Des
lunettes
pour
être vu.

OLIVER PEOPLES
PAUL SMITH
SPECTACLES

4129, rue Saint-Denis
Montréal
849-0559

4021, Saint-Laurent
Montréal
849-1433

1327, Greene
Westmount
937-0446

• LES ACTUALITÉS •

Mégapouponnières de porcelets et porcheries

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) s'apprête à autoriser la construction de mégapouponnières de porcelets et porcheries dans le bassin versant de la rivière Fouquette, à Saint-André-de-Kamouraska, qui abrite la plus importante des dernières frayères d'éperlans arc-en-ciel du Bas-Saint-Laurent.

C'est ce qu'a révélé un des sous-ministres adjoints du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), Georges Arseneault, lors de la divulgation, jeudi, du rapport-synthèse d'Environnement Canada sur l'état de santé du Saint-Laurent.

Interrogé par *Le Devoir*, M. Arseneault a déclaré qu'il se peut que certains incidents malheureux [surviennent], qui vont compromettre les efforts de restauration entrepris sur la Fouquette.

Invité à préciser la nature de ces « incidents malheureux », le sous-ministre adjoint a dit qu'il s'agissait d'activités qui ont un impact négatif sur la rivière et les dernières frayères.

La famille Breton, un des géants de l'industrie porcine, a demandé au MEF d'autoriser la construction de trois «pouponnières» de 1500 porcelets chacune sur des fermes situées à proximité du cours d'eau. Le promoteur s'est engagé à obtenir des surfaces d'épandages suffisantes. Or, d'autres fermiers viennent de présenter une autre demande pour la construction d'une importante porcherie d'une capacité de 1500 têtes. Deux autres projets similaires pourraient éventuellement voir aussi le jour dans la mesure où les cochonnets doivent être engraisés quelque part.

La possibilité que Québec autorise une forte production porcine dans un écosystème aussi névralgique a consterné les hauts fonctionnaires fédéraux présents d'autant plus que Québec et Ottawa ont investi dans le cadre du *Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000* des centaines de mil-

liers de dollars pour restaurer la petite rivière Boyer, un autre cours d'eau de la même région.

Jusqu'à l'extinction complète de ses frayères pour cause de pratiques agricoles abusives, la Boyer était le foyer principal de la reproduction des éperlans dans le Bas-Saint-Laurent. Ses frayères généraient à elles seules plus des deux tiers de tous les éperlans de la côte sud de l'estuaire fluvial.

Les éperlans constituent un des poissons-fourrage à la base de la chaîne alimentaire du golfe. Il n'est pas jusqu'aux immenses bélugas qui se font un régal du petit poisson, apprécié tout autant par les humains. La capture de l'éperlan constitue une activité traditionnelle locale d'autant plus tenace que la petite lame d'argent est un délice pour le palais.

La rivière Fouquette était responsable du tiers de la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel. Elle est alimentée en eau par un tout petit bassin versant de 69 km carrés, déjà occupé à 83 % par l'agriculture. On y trouve la plus forte concentration animale de toute la région du Bas-Saint-Laurent, soit 53,3 unités animale au kilomètre carré, ce qui lui impose déjà un stress important.

Un rapport de service du MEF, divulgué par *Le Devoir* en février, indiquait: «Nous ne pouvons plus nous permettre de mettre en péril une des constituantes majeures du cycle vital de l'éperlan arc-en-ciel et des actions devront être entreprises afin que nos préoccupations et nos investissements soient sérieusement pris en compte lors de l'évaluation des projets de production porcine.»

Au cours des dernières semaines, le MEF a suggéré aux agriculteurs et défenseurs du milieu de s'engager dans la formation d'un comité de gestion du bassin versant. Il n'a pas précisé toutefois si cette mesure allait permettre à ses services et aux défenseurs du milieu de réaliser des études de potentiel avant d'autoriser les projets soumis par la famille Breton.

Lors de la Fête nationale

Le fleurdelysé flottera sur Paris

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

Le drapeau québécois sera hissé le 24 juin prochain sur la Place du Québec, au cœur de Saint-Germain-des-Près à l'angle de la rue de Rennes et du boulevard Saint-Germain.

Le maire du 6^e arrondissement de Paris, Jean-Pierre Lecoq a accepté de donner suite à cette demande formulée par des membres de l'Association des étudiants québécois à Paris qui veulent souligner de cette façon la fête nationale du Québec.

Le drapeau sera par la suite hissé en permanence au milieu de ce carrefour parmi les plus achalandés de

la ville face au célèbre café de Flore. Une cérémonie d'inauguration se déroulera dans l'après-midi du 24 juin.

La fête nationale du Québec sera de plus marquée à Paris par une Quinzaine québécoise qui permettra dès dimanche à plusieurs jeunes artistes québécois de se produire dans la capitale française. Au programme: 25 événements et spectacles parmi lesquels la violoncelliste Emmanuel Tremblay, une soirée jazz, avec Christiane Raby, et Mario Brassard, lauréat du festival de la chanson de Granby.

Simon Bertrand, l'un des organisateurs, ne cache pas son souhait que cette quinzaine se répète chaque année et «devienne une tradition».

Le génie québécois



PHOTO JACQUES GRENIER

DANS LA FOULÉE des événements entourant le 75^e anniversaire de son incorporation, l'Ordre des ingénieurs du Québec a lancé hier un livre intitulé *Les Génies québécois: histoire d'une conquête*, publié chez Libre Expression et écrit par le journaliste et écrivain Georges-Hébert Germain. On y retrace notamment l'histoire de Manic 5, de la voie maritime du Saint-Laurent, du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, du métro de Montréal, de la Place Ville-Marie, des satellites Anik E et des grands barrages de la Baie-James, toutes de grandes réalisations du génie québécois. «Partout dans le monde, il n'y a pas un barrage important qui ait été construit sans que des ingénieurs québécois y aient contribué», a dit Georges-Hébert Germain. Hydro-Québec et Alcan ont financé la publication de ce livre. Tiré à 5000 exemplaires, l'ouvrage sera vendu en librairie au prix de 100 \$. Ci-dessus, Yves Villeneuve, de la société Alcan, l'auteur Georges-Hébert Germain, le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Yvon Martineau, et le président de l'Ordre des ingénieurs, Bernard Lamarre.

Lac Saint-Jean: ensemencement de ouananiches

LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) ensemencera cette année dans les tributaires du lac Saint-Jean 1,1 million de jeunes ouananiches provenant tous de la pisciculture du Centre écologique du lac, une initiative qui coûte 1,5 millions. Selon les données gouvernementales, 40 % des captures des pêcheurs sportifs sont des poissons ensemencés. Malgré tout, les pêcheurs locaux ont l'impression que la productivité du lac commence

à peine à se rétablir. En 1994, sur la Métabetchouan, 30 % des reproducteurs provenaient des ensemencements, une proportion qui a grimpé à 40 % l'an dernier. La population de ouananiches du lac Saint-Jean, un saumon atlantique acclimaté à l'eau douce, a chuté de façon drastique en 1990 sans que les biologistes puissent en identifier formellement la cause. Plusieurs attribuent ce déclin à la production hydro-électrique d'Alcan et au marnage du lac de plus de 30 km de diamètre.

Avertissement du directeur général de la FAO

La sécurité alimentaire mondiale mise à rude épreuve

Ottawa (PC) — La baisse marquée de la production céréalière mondiale et la hausse des prix des céréales montrent à quel point les pays industrialisés doivent redoubler de vigilance pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, a souligné hier le directeur général de la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Jacques Diouf.

De passage à Ottawa où il assistait au Forum canadien sur le Sommet mondial de l'alimentation, M. Diouf a rappelé que cette rencontre internationale devra plus que jamais tenir compte des aléas des marchés internationaux.

Un Sommet mondial de l'alimentation aura lieu du 13 au 17 novembre à Rome, sous l'égide de la FAO, 22 ans après la Conférence mondiale de l'alimentation de Rome en 1974. On y avait proclamé que «chaque homme, femme et enfant a le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition...» Aujourd'hui, cet objectif, qui aurait dû être atteint en dix ans, demeure un rêve.

Selon M. Diouf, la communauté internationale s'est laissée convaincre trop vite que les problèmes alimentaires avaient été réglés et que les stocks excédentaires de céréales représentaient une situation permanente qui ne pouvait pas changer du jour au lendemain.

«Or, nous avons vu dans l'espace d'un an que la situation qui existait depuis 20 ans a changé radicalement», a-t-il expliqué au cours d'une conférence de presse.

Parce que la production céréalière

est en baisse, la sécurité alimentaire mondiale est mise à rude épreuve, a constaté hier M. Diouf et le Sommet mondial devra prendre des mesures pour éviter qu'une situation semblable ne se produise.

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture Ralph Goodale a rappelé que le Canada voulait faire davantage en matière d'aide au développement mais qu'il devait d'abord mettre de l'ordre dans ses finances.

Le Sommet mondial de l'alimentation survient à un moment critique où la hausse marquée du prix des céréales pénalise les pays en voie de développement déjà fortement endettés. C'est 3,4 milliards de plus que les pays pauvres devront déboursier pour acheter les céréales sur le plan de la sécurité alimentaire.

Dans un document de discussion en prévision du Sommet mondial de l'alimentation, le Canada se targue de posséder «un dossier enviable sur le plan de la sécurité alimentaire familiale et nationale. La plupart des Canadiens ont accès à des sources d'alimentation suffisantes et fiables, ce qui leur permet de vivre sainement et de manière productive», y lit-on.

Or, selon de nombreux participants au Forum canadien sur le Sommet mondial de l'alimentation, le bilan du Canada en matière de sécurité alimentaire n'est pas aussi rose qu'on le décrit.

Un participant a noté que le nombre de soupes populaires était en hausse depuis les années 80. On en compte maintenant 456. Plus de deux millions de Canadiens y ont recours.

Coupes à blanc réduites

LE DEVOIR

La nouvelle réglementation sur la récolte forestière réduit sensiblement les traditionnelles aires de coupe à blanc et les rapproche des normes d'exploitation en vigueur chez nos voisins du Sud.

En effet, la coupe à blanc dans le sud de la province, qui pouvait atteindre 250 ha dans le passé partout dans la province, sera autorisée sur des surfaces maximales de 50 ha à l'avenir, soit l'équivalent d'un terrain de golf de 18 trous.

Mais dans le centre du Québec, où s'effectue une grande partie de l'exploitation forestière, les coupes à blanc seront ramenées de 250 à 100 ha, soit une réduction de 60 %. Plus au nord, les forestiers pourront raser sur des surfaces de 150 ha, soit une réduction de 40 % seulement par rapport à l'ancienne norme. Enfin, dans certains types de forêt plus sensibles, toute coupe à blanc sera interdite.

Dans tous les cas, la nouvelle réglementation impose aux forestiers d'obtenir un couvert végétal aussi dense, quatre ans après la coupe. Et les sites utilisés pour les camps et

l'équipement devront être remis dans leur état original et reboisés après coup.

Dans les bordures de cours d'eau, il sera possible de récolter de façon sélective les arbres adultes à condition de ne point dégarner, ce qui est généralement bénéfique à la protection des rives par le rajeunissement et la multiplication de la végétation.

Dans les ravages de cerfs ou d'orignaux où dominent les feuillus, la récolte du bois sera limitée à 25 ha et à 10 ha dans les zones de résineux.

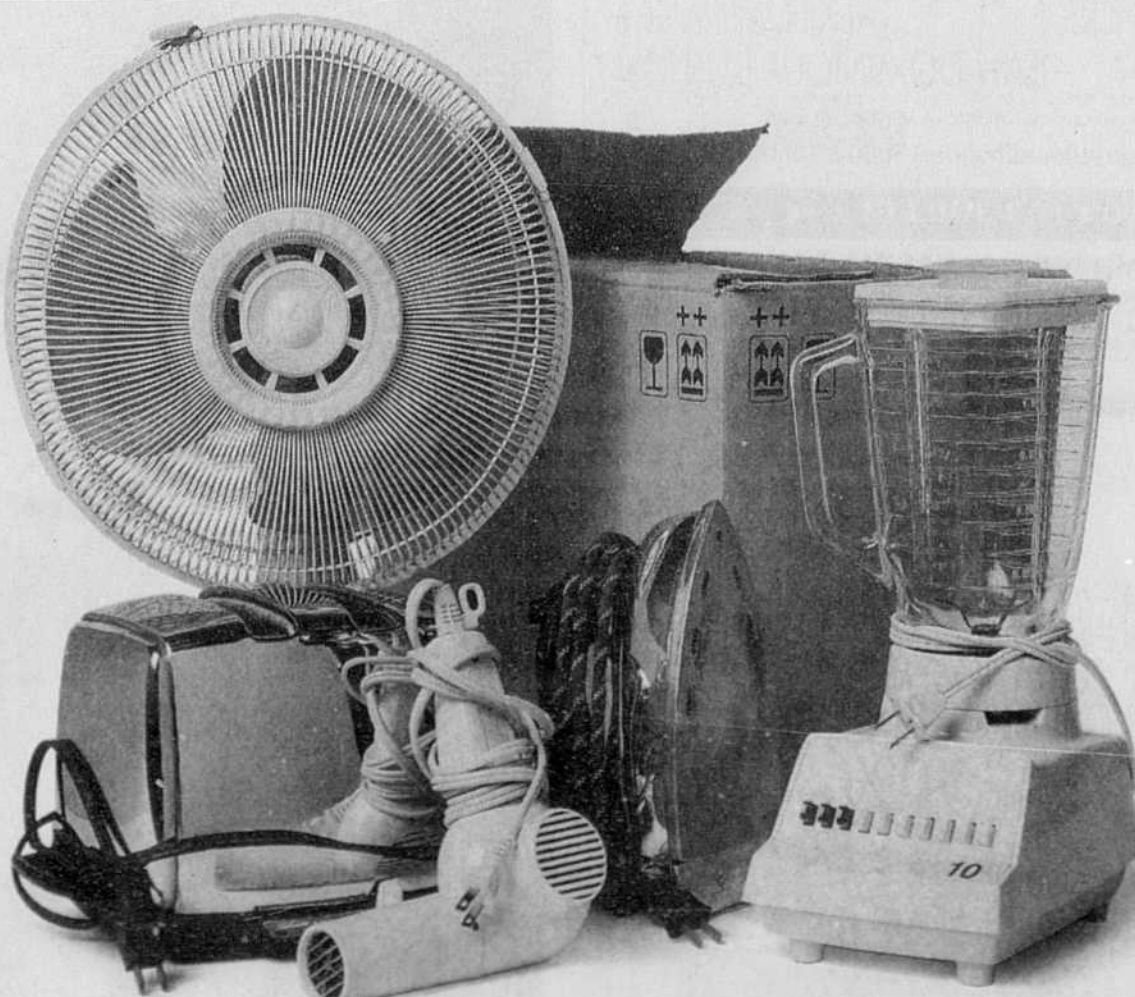
La nouvelle réglementation impose d'autre part aux forestiers de protéger les jeunes arbres et à protéger le sol forestier en obligeant la machinerie à utiliser les mêmes corridors de passage. Quant à la grande faune, on pense la protéger suffisamment en laissant en place une partie du couvert végétal et en la faisant bénéficier de la réduction des parterres de coupe. Enfin, la réglementation impose comme, par le passé, de protéger l'aspect visuel des forêts en masquant par des lisières d'arbres de 20 mètres (inchangé) la calvitie dont semblent souffrir les montagnes rasées par les forestiers...

Vous déménagez ? Tenez-nous au courant.

En avisant Hydro-Québec de votre changement d'adresse le plus rapidement possible, vous vous dégagerez de la responsabilité de payer pour le service à votre ancien domicile. Informez-nous au plus tard sept jours avant votre déménagement et évitez du coup les attentes pendant les périodes de pointe. Composez le numéro de téléphone inscrit sur votre facture ou remplissez le volet «Avis de changement d'adresse» que vous retournerez avec votre paiement dans l'enveloppe-réponse.

À compter du 15 juin 1996, si vous êtes déjà client d'Hydro-Québec et que vous déménagez, des frais de gestion de dossier de 20 \$ seront ajoutés à votre facture. Dans le cas d'un nouveau client, les frais s'élèveront plutôt à 50 \$ pour l'ouverture de son dossier.

Hydro Québec



• LES ACTUALITÉS •

Entrevue avec le cinéaste allemand

Wenders contre Wenders

«Il faut se révolter contre le poids de son expérience»

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Wim Wenders en a un peu marre de faire du Wenders. Il trouve ça suspect et limitatif. C'est pourquoi, m'explique-t-il dans son français impeccable et un peu lent, autour d'un café qui tarde à venir, avec un sourire qui finit par pointer sur son visage et ses yeux sollicités par tous les mouvements du dehors, il n'a plus qu'une envie: s'ouvrir aux univers qui s'agitent à côté de lui. «Il faut se révolter contre le poids de son expérience», explique l'ancien porte-étendard du nouveau cinéma allemand que l'étendard en question encombre visiblement. Quand on a été porté aux nues par toute une génération, quand on fut le cinéaste-culte des *Ailes du désir* et de *Paris Texas*, quand on s'est ensuite plus ou moins cassé la gueule sur *Si loin si proche* et *Jusqu'au bout du monde*, quand chaque film que l'on met au monde est attendu comme le pain du Messie, bon, pas bon, quand on a tant chanté Berlin, «la seule ville au monde qui change complètement de visage», on s'arrête un peu, on trouve qu'avoir un nom, c'est bien lourd, et on réfléchit.

«J'ai cinquante ans, la moitié de l'âge du septième art, je tourne depuis un quart de siècle. Le cinéma d'auteur n'a plus beaucoup de force. Il doit regarder vers l'avenir. Ai-je dit que ce fut un privilège pour moi de travailler avec des étudiants?»

De quels étudiants parle Wenders? De sa classe de l'Académie du film de Munich avec laquelle, renonçant à jouer les profs traditionnels, il a tourné un film. Présenté en première mondiale au Festival du nouveau cinéma de Montréal, celui-ci s'intitule *Les Lumières de Berlin* et nous vaut la venue du cinéaste dans nos terres.

Caméra rudimentaire

Ce film raconte l'aventure des frères Skladanowsky qui mirent au monde à Berlin en l'an de grâce 1895 une caméra artisanale et quelque peu rudimentaire, le Bioskop. Forains patentés, ils furent l'envers de l'image d'Épinal du bon Allemand ingénieur, méticuleux, à l'esprit et aux méthodes scientifiques. C'est ce qui a séduit Wenders. Séduction accrue à l'heure de réaliser le film avec une caméra à manivelle et 18 images par seconde, «dans les mêmes conditions qu'au début du siècle, avec des plans fixes, un nombre minimal de prises». Chaque étudiant était responsable d'une scène, supervisée par Wenders. Ce qui devait être un court métrage s'est étiré en deux courts métrages, puis en trois parties, finalement allongées avec un interminable générique de fin pour donner les 79 minutes réglementaires au format long métrage.

Disons-le, son film est exquis, fantaisiste et bien plus drôle que les autres documentaires entourant la naissance du cinéma. Wenders lance *Les Lumières de Berlin* au festival Chamberlan, où le cinéaste allemand vint tant de fois au cours de sa vie. Il déclare se sentir ici en contact avec l'avenir et s'en trouver stimulé.

Wenders n'a jamais été prophète en son pays. Dans une Allemagne envahie par Hollywood et les comédies grand public maison, depuis le déclin du cinéma national au cours des années 80, il n'est pas très hot là-bas. *Les Lumières de Berlin* n'ont pas encore trouvé distributeur... à Berlin. Le film passera à la télé sur Arte. En France, il fera le circuit des cinémas d'art et d'essai, mais dans les salles allemandes, *nein*.

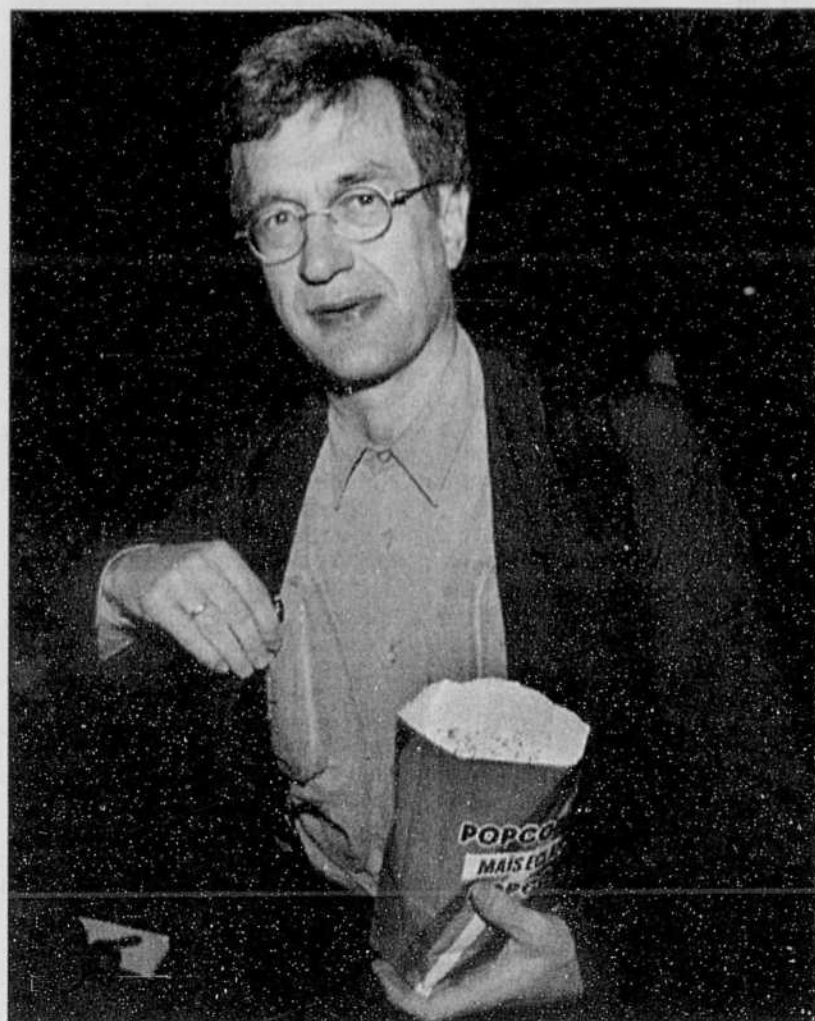


PHOTO JACQUES NADEAU

Wim Wenders: «J'ai 50 ans, la moitié de l'âge du septième art»

Pourquoi les frères Skladanowsky? Dans la frénésie entourant le centenaire du cinéma, chaque pays a voulu fêter «ses» inventeurs du septième art. L'Amérique a eu son Edison, la France ses frères Lumière. L'Allemagne tire gloire pour sa part des frères Skladanowsky. Wenders n'était pas au départ si familier de leur Bioskop infernal (dont les pellicules n'étaient pas enroulées sur des bobines mais en des boucles qui rejoignaient tout le temps). Mais le centenaire aidant, les recherches sur ces pionniers furent mises à jour. Finalement, lui et son équipe décidèrent de ne pas utiliser les vrais films reconstitués des frères Skladanowsky. Ils ont plutôt refait ces images du temps à leur manière, «histoire, explique Wenders, d'avoir plus de liberté, de mettre de l'humour, de s'amuser».

Un charme fou

Les Lumières de Berlin nous arrive d'abord par la voix et le regard d'une petite narratrice, la fille de Max Skladanowsky, ce qui apporte un charme fou à l'affaire. À la fin, en chair et en os, une autre fille de Max, Lucie, verte dame de 92 ans, viendra raconter ses souvenirs de famille.

«La caméra à manivelle a eu une influence sur le film et sur nous, explique Wenders, une sorte de mystique. C'était presque un acte saint de tourner. L'appareil créait un mystère, cette impression de déborder la réalité que ressentaient les pionniers.» Une pause. «Je trouve si bon, entre deux grosses productions, de mettre les pieds à terre en bricolant un film presque artisanal.»

Il essaie toutes sortes de choses, ce Wenders. L'an dernier, servir d'assistant à Antonioni sur *Par-delà les nuages* fut pour lui un drôle de défi. «Je n'avais jamais été assistant de ma vie, explique-t-il. Et j'ai eu alors l'occasion de participer au film d'un autre, à toutes les étapes du processus. Sa méthode était exotique pour moi. Il ne tenait pas

compte de la continuité, et j'étais certain qu'on courait au-devant de la catastrophe. Et puis tout marchait finalement. Antonioni m'a appris à me libérer de mes angoisses techniques, à me sentir plus libre.» Lui qui fut longtemps un cinéaste d'images s'est au fil de sa carrière converti aux charmes du récit. «C'est le récit qui peut sauver les images, leur donner une dignité et une direction. Aujourd'hui, le sens est plus important que l'image», estime-t-il.

Wenders se sent privilégié d'avoir pu se développer dans le créneau du cinéma d'auteur. «Mais ce modèle n'est pas valable pour toujours. Il y a l'Internet, tout bouge. Moi, je ne veux pas demeurer enfermé dans la manière Wenders en étant l'auteur de mes films du début à la fin. La force du cinéma, c'est son ouverture.»

«Ça devient un luxe de pouvoir tourner dans sa propre langue, soupire le cinéaste de *Paris Texas* en déclarant avoir plus de succès dans son pays avec des films tournés en anglais puis doublés en allemand. Alors...

Son prochain film, de science-fiction et d'amour, auquel il a travaillé trois ans avec Bono de U2 et le scénariste Nicolas Klein, s'intitulera *The Million Dollar Hotel*, sera tourné cette année en anglais à Hollywood. «Mais ça ressemblera tout de même à du Wenders», promet-il. On ne se refait pas.

Les Lumières de Berlin sera présenté dans le cadre du Festival du nouveau cinéma le vendredi 14 juin à 19h au Cinéma du Parc et le dimanche 16 juin à 17h au même endroit.

Les personnes âgées auront un site sur Internet

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les aînés se mettent à Internet... Les personnes âgées y auront leur site, le Réseau d'information des aînés, qui donnera des renseignements sur la santé, la planification budgétaire et des conseils juridiques. L'UQAM pourra même se charger de la formation.

La Coalition des aînés du Québec, qui regroupe près de 20 associations de retraités et de personnes âgées, en a fait l'annonce hier, dans le cadre du Salon rendez-vous des 50 ans et plus, qui se tient à Montréal.

«Les aînés ne veulent pas être les analphabètes du futur», lançait, pleine d'enthousiasme, Gisèle Bérubé, coprésidente de la Coalition des aînés du Québec, lors du lancement officiel du réseau. Les personnes âgées veulent savoir se servir de cet outil moderne de communication et d'apprentissage.

Le Réseau d'information des aînés se veut à la fois un outil de référence spécialisé pour les personnes âgées et un moyen de communiquer entre elles et avec les jeunes.

Jusqu'ici, 10 ou 12 mouvements de personnes âgées y ont inséré des informations: leurs services, leurs coordonnées, le calendrier de leurs activités par exemple. On peut aussi y consulter les mémoires remis aux gouvernements par certains groupes d'aînés sur des sujets d'actualité.

Par la suite, les concepteurs espèrent développer beaucoup plus le réseau. «On invite les associations à nous fournir de l'information»,

signalait hier Mme Amapola Alarès.

En plus du volet informatif, ce réseau permettra aux personnes âgées de communiquer entre elles et, surtout, avec les jeunes. Le groupe aimerait développer une sorte de «mentorat», de conseils de sagesse entre des jeunes et des aînés. «Ce sera un moyen de communiquer avec nos petits-enfants, se réjouissait Mme Bérubé. Ça leur appartient autant que les jeunes.»

Le Réseau d'information des aînés prévoit également la formation, qui sera assurée par le Laboratoire de technologie interactive de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), et ce pour une période de deux ans.

Aux sceptiques qui ne voient guère leur grand-maman «surfer» avec avidité sur Internet, Pierre Girardin, de l'UQAM, indique qu'aux États-Unis, entre 3 et 10 % des aînés utilisent Internet, selon les estimations. Et lorsqu'ils ont maîtrisé les touches et les boutons, «ils vont plus loin [que les jeunes], car ils se donnent des objectifs» à atteindre, relate-t-il.

Jean-Marie Marcotte, présidente de la Fédération de l'âge d'or du Québec, ignore combien de personnes âgées disposent, à la maison, d'un ordinateur.

Les concepteurs du projet notent toutefois que s'ils n'en ont pas, les intéressés pourront utiliser l'ordinateur de leur groupe ou association, ou celui d'une bibliothèque ou d'un lieu public.

Par l'intermédiaire de ses 20 associations membres, la Coalition des aînés du Québec représente environ 500 000 personnes.

La nouvelle carte MasterCard^{MD} Bell de la Banque de MontréalDES POINTS!
DES POINTS!

Accumulez des points InterMax pour obtenir des interurbains Bell gratuits.

C'est une carte de crédit sans frais.

Vous accumulez des points InterMaxSM à chacun de vos achats.

C'est aussi une Carte d'appel Bell.

Vous accumulez des points InterMaxSM à chacun de vos appels interurbainsSM.Renseignements : Magasins TéléboutiqueSM Bell, succursales de la Banque de Montréal, ou au 1 888 855-7222.

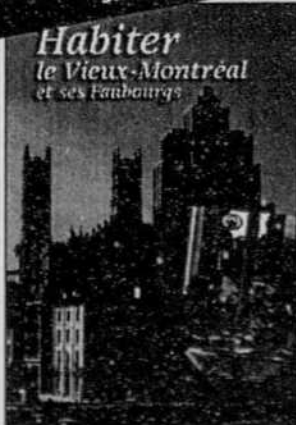
Banque de Montréal

MD La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée et du symbole de MasterCard International Inc. 11 Sous réserve de certaines conditions.

Habiter le Vieux-Montréal et ses Faubourgs

Pour bien saisir toute la romance de l'arrondissement historique et l'effervescence de ce quartier urbain d'avenir.

Demandez notre brochure
Sans frais.



Appelez-nous dès maintenant:
(514) 872-1555

Société de développement de Montréal
Une société paramunicipale de la Ville de Montréal.

Votre père ne mérite rien de moins qu'un chapeau Tilley...



Le chapeau Tilley confortable est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure, protège contre les rayons UV, s'attache, flotte et ne rétrécit pas (lavable à la machine). Il est protégé par une assurance feu-vandalisme. De plus, il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.

EMBALLAGE-CADEAU GRATUIT!

Tilley Endurables
158, ave. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

LE DEVOIR

POLITIQUE

Compensation gouvernementale

Jacoby s'empporte contre les Finances

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, s'est emporté jeudi soir contre le ministre des Finances et son intention de se soustraire aux obligations de protection des renseignements personnels en rendant obligatoire la compensation financière entre les ministères.

Le projet de loi 36 permettrait au contrôleur des finances de rembourser une dette qu'une personne ou une entreprise a envers le gouvernement en s'appropriant le paiement qu'un autre ministère doit faire à cette personne.

Selon M. Jacoby, «les objectifs poursuivis par le projet de loi 36 apparaissent légitimes. Mais les moyens réclamés nous semblent disproportionnés».

La Fédération nationale des associations de consommateurs et l'ACEF-Centre ont pour leur part réclamé des consultations plus vastes cet automne ainsi qu'une évaluation sérieuse des coûts et des bénéfices d'un tel projet.

Les représentants des consommateurs croient que le projet de loi «mine la jeune tradition québécoise en matière de protection des renseignements personnels».

Ils croient que les pouvoirs conférés au contrôleur des finances sont trop étendus. Ils croient, enfin, que ce projet de loi ouvre la voie à l'attribution d'un numéro d'identification universel pour chaque citoyen.

«En adoptant le projet de loi 36, disent-ils, on donnera naissance à une machine administrative qui vous suppléera bientôt de lui fournir ce "petit" moyen qui lui manque pour être "vraiment efficace", disent-ils. C'est créer l'outil pour générer le besoin (d'un identifiant universel) et c'est donner la primauté aux considérations administratives sur les droits fondamentaux».

Pour réaliser la compensation, les différents organismes et ministères devront transmettre aux Finances la liste des paiements qu'ils doivent effectuer et à qui, et fournir la liste des comptes en souffrance soumis à la compensation. Le contrôleur fera ensuite la comparaison entre les listes des mauvaises créances et la liste des paiements par voie informatique.

Le projet de loi 36 prévoit que la procédure de compensation soit exemptée des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui régissent l'échange de renseignements entre ministères.



Daniel Jacoby

seignements entre ministères.

M. Jacoby estime qu'il n'existe «aucune justification» à ce genre d'exemption. Il se demande même si cette procédure n'aurait pas à l'encontre de la Charte des droits.

Le ministre des Finances Bernard Landry a soumis jeudi une série de propositions d'amendements à la loi qui atténuaient la portée de la dérogation qui était demandée. Il répond en ce sens à des recommandations formulées par la Commission d'accès à

l'information, mais partiellement.

Dans son avis, la commission d'accès à l'information exprime son «appréhension» devant l'ampleur des échanges de données qui devront se faire entre ministères. Elle rappelle que le «juste équilibre entre le recouvrement des créances et la protection des renseignements personnels ne pourra être atteint «si l'on tente d'écarter l'application de tout un pan de la Loi aux fins de recouvrer une partie indéterminée des sommes dues à l'Etat».

Mais si l'Etat veut aller de l'avant avec ce projet, ajoute la commission, il devra resserrer les mesures de contrôle et se limiter à la transmission des seuls renseignements qui sont indispensables. Elle s'oppose à la dérogation.

Analyse détaillée

M. Landry a promis, jeudi soir, d'intégrer au projet de loi la plupart des recommandations de la commission. Cependant, il croit nécessaire que le contrôleur des finances puisse déroger à certains articles de la loi sur l'accès, ceux qui prévoient l'obligation d'ententes spécifiques avec chacun des organismes et ministères concernés et le contrôle de ces ententes par la commission.

La CAI procédait hier à l'analyse

détaillée des propositions du ministre. Le Protecteur du citoyen, pour sa part, s'est montré insatisfait des explications du ministre. A son avis, aucune justification valable n'a été fournie. Il demande le retrait de la clause dérogatoire dans son entier.

Les députés libéraux ont pressé le ministre de suivre les recommandations des organismes consultés et «s'assurer de leur appui avant l'adoption du projet de loi».

Le ministre a tenu à préciser que la compensation «n'est pas un exercice de lutte contre l'évasion fiscale» mais d'une «saine manière de gérer ses affaires financières».

Cependant, la Fédération nationale des associations de consommateurs et l'ACEF-Centre ont fait valoir que le projet de loi «est beaucoup plus qu'un réaménagement administratif et qu'il devrait faire l'objet d'une consultation beaucoup plus large». Des études doivent être publiées et le projet de loi devrait être débattu en toute sérénité l'automne prochain.

Les représentants des consommateurs tout comme le Protecteur du citoyen ont vivement critiqué le fait d'avoir été convoqués seulement 36 heures à l'avance pour présenter leur position sur le projet de loi tard en soirée jeudi.



PHOTO ARCHIVES

Pierre-Étienne Laporte

Décoration de Laporte

Le consulat français confirme

LE DEVOIR

Le consulat général de France à Québec a tenu hier à confirmer la véracité des faits rapportés par *Le Devoir*, relativement à la décoration du candidat libéral Pierre-Étienne Laporte au titre de chevalier de l'Ordre des arts et lettres.

Dans un même temps, le consulat fait observer que la décision de remettre cette décoration au futur député libéral d'Outremont remonte à 1994 mais qu'il n'était pas disponible avant le 20 juin 1996, laissant entendre en cela que les autorités françaises n'ont pas voulu s'ingérer dans les activités électORALES québécoises. Voici le texte intégral du communiqué émis par le consulat: «M. Pierre-Étienne Laporte a été nommé chevalier de l'Ordre des arts et lettres, par arrêté du ministre de la Culture et de la Francophonie de la République française, le 29 avril 1994. Le consul général de France à Québec a remis récemment, et notamment, les insignes des arts et lettres à: MM. Roland Arpin, directeur général du musée de la civilisation; Michel Rodrigue, ancien directeur du Capitole; Roland Lepelletier, comédien. La date de la remise de sa décoration à M. Pierre-Étienne Laporte, ancien président du Conseil de la langue française, a été fixée en accord avec lui, en fonction de son seul calendrier personnel et de celui du consul général de France à Québec, il y a plusieurs semaines.»

D'Amours présidera la commission sur la fiscalité

Québec (PC) — L'inspecteur et vérificateur général du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, présidera la commission sur la fiscalité et le financement des services publics, dont la mise sur pied avait fait consensus au Sommet socioéconomique de mars dernier.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre des Finances, Bernard Landry, en conférence de presse, en précisant que cette commission ira recueillir les opinions des citoyens dans une tournée provinciale.

La commission formée de neuf membres aura le mandat, entre autres, d'examiner les moyens d'éliminer l'évasion fiscale, d'émettre un avis à l'égard du projet de loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, d'examiner la pertinence de créer un fonds ou une fiducie pour le remboursement de la dette du Québec et suggérer, le cas échéant, des modalités de financement. Les commissaires tiendront des audiences publiques dans différentes régions entre le 21 août et le 18 septembre. Les personnes désireuses de soumettre un mémoire doivent faire connaître leur intention d'ici au 28 juin. La commission soumettra son rapport au plus tard le 15 octobre.

Les membres de la commission, outre le président, sont Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec, Peter Bakvis, économiste à la CSN, Nicole Beaudoin, présidente de l'Association des femmes d'affaires du Québec, Yvon Cyrenne, fiscaliste et associé chez Raymond, Chabot, Martin, Paré, Jean-Guy Frenette, économiste et vice-président au Fonds de solidarité de la FTQ, Claude Harnois, co-propriétaire du groupe Harnois, Richard Langlois, économiste et conseiller à la présidence de la CEQ, et Ruth Rose-Lisée, professeure en sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal.

Bulletins rejetés, manifestation du 30 octobre

Pierre-F. Côté émet 118 constats d'infraction

Québec (PC) — Pas moins de 80 personnes et 11 entreprises, dont deux de l'Ontario, se sont vu délivrer un total de 118 constats d'infraction par le Directeur général des élections du Québec (DGE) Pierre-F. Côté à la suite d'enquêtes sur des bulletins rejetés et la manifestation en faveur de l'unité nationale trois jours avant le vote référendaire du 30 octobre.

Par contre, les élus fédéraux et provinciaux, entre autres l'ancien ministre fédéral Brian Tobin et le député libéral de Glengarry-Prescott, qui ont avoué avoir participé à l'organisation de la manifestation d'appui des Canadiens au Camp du NON, n'ont pas été reconnus coupables.

Dans le cas des bulletins rejetés, 28 personnes ont reçu un constat d'infraction passible d'une amende de 100 \$ «parce qu'elles auraient, selon le DGE, en leur qualité de scrutateur, rejeté de façon manifestement déraisonnable des bulletins de vote valides».

Dans la circonscription de Chomedey (Laval) où 5426 bulletins ont été rejetés sur un total de 41 309 voix exprimées, c'est 28 scrutateurs du camp du OUI qui ont été pris en défaut par M. Côté.

Une seule personne a été accusée dans la circonscription de Laurier-Dorion où 1540 bulletins ont été rejetés sur un total de 41 296 voix exprimées. Dans Marguerite-Bourgeoys où 2194 bulletins ont été rejetés sur 37 674 voix, quatre personnes ont été accusées.

A eux seuls, les délégués officiels pour les comités du OUI dans les circonscriptions électorales de Chomedey et Marguerite-Bourgeoys, Réal Lafontaine et Robert Massé ont reçu respectivement 22 et trois constats d'infraction.

Dans ces deux cas, le DGE leur a reproché d'avoir utilisé leur poste de commande dans la hiérarchie électorale pour inciter des scrutateurs du Comité du OUI à agir à l'encontre de la loi, lors de séances d'information.

Si MM. Lafontaine et Massé sont reconnus coupables de ces infractions ils perdront leur droit de se livrer à un travail de nature partisane, de voter et d'être candidats à une élection pour une durée de cinq ans.

Dans l'enquête sur «la marche pour l'unité» qui a rassemblé plus de 100 000 personnes venues d'un peu partout au Canada le 27 octobre dans le centre-ville de Montréal, des constats d'infraction ont été délivrés à 11 entreprises et six autres à deux individus. Les amendes prévues dans ce cas varient entre 100 \$ et 10 000 \$.

Neuf entreprises québécoises et deux de l'Ontario sont accusées d'avoir payé pour la location d'autobus. Les compagnies ontariennes sont la Conquest Tours et la Algonquin College Student Association.

Les entreprises québécoises sont: la Compagnie Multiprint Tex Itée; Ginsberg Gringras et Associés inc.; I.C.S. Canadian Ltd; I.E.C. Holden inc.; Association des étudiants du Collège régional Champlain; Itech; Pièces de machine Châteauguay Itée; Reithmans et Suzy Shier inc.

Aucune des grands sociétés aériennes canadiennes qui ont participé à cette activité partisane en offrant des rabais aux marcheurs pour l'unité n'a été poursuivie.

Par contre, MM. Ken Sinclair et Aurèle Gervais, tous deux d'Ontario, ont été respectivement accusés d'avoir illégalement effectué des dépenses réglementées.

Un an de gouvernement conservateur en Ontario

Harris a tenu promesse

Toronto (PC) — En l'espace d'un an, le gouvernement conservateur de l'Ontario a concrétisé la plupart des promesses contenues dans son carnet de campagne électorale.

Cependant, nombreux sont ceux qui soutiennent que les conservateurs n'ont pas exactement respecté leur scénario.

Ils ont comprimé les dépenses de huit milliards, réduit les chèques d'aide sociale, réécrit les lois du travail, abaissé l'impôt et décimé la fonction publique.

Quant aux autres promesses clés — des hôpitaux dégraissés, les programmes de remise au travail des assistés sociaux, les camps de redressement pour les jeunes contrevenants et un nouveau programme de garderies —, leur mise en pratique ne saurait tarder.

«Les gens ont eu ce qu'ils attendaient et ils aiment ce qu'ils voient», soutient le sondeur John Wright de la maison Angus Reid. «Mais ils ne sont pas d'accord avec la façon dont on s'y prend pour atteindre les objectifs.»

Les conservateurs ont été très clairs au sujet de leur intention de se débarrasser d'un déficit annuel de 10 milliards en cinq ans. Mais ils ont promis de ne pas toucher au système de santé, à l'éducation et à la police.

Pourtant, ils ont ensuite procédé à une réduction d'un milliard des budgets hospitaliers.

Le ministre de la Santé, Jim Wilson, a apaisé les critiques en soutenant que, avant la fin de son mandat, le gouvernement rétablirait au complet le budget de 17 milliards du système de santé.

La controverse a resurgi lorsque les conseils scolaires ont commencé à émettre des avis de mise à pied aux enseignants et que les budgets de la police ont été touchés.

Le gouvernement a cependant soutenu que les fonds destinés aux écoles et au maintien

de la loi n'avaient subi aucune réduction.

Catherine Muzzin, une femme de service de 31 ans de Windsor, dit que sa vie a bien changé depuis que les compressions ont débuté.

Le programme d'étude surveillée de ses enfants a été annulé. Et elle affirme qu'elle réchirait beaucoup avant d'avoir un autre enfant parce que les gynécologues menacent de refuser d'assister aux accouchements.

«Habituellement, je ne vote pas», a lancé Mme Muzzin. «Mais les conservateurs n'ont pas tenu parole et la prochaine fois je voterai pour les mettre à la porte.»

D'autres sont plus philosophes.

Norman Gains, 75 ans, de Dundas, reconnaît que les réductions de dépenses — même les plus dures — sont nécessaires pour empêcher le déficit de croître démesurément.

«Quelquefois, on doit souffrir pour redresser les choses», a-t-il laissé tomber. «J'ai connu la Dépression et, croyez-moi, ce qui se passe aujourd'hui n'est rien comparé à ce qui se passait à l'époque.»

Les partis d'opposition rappellent que les compressions dont ont fait l'objet les municipalités ont obligé ces dernières à annuler ou à facturer aux contribuables des services qui ont toujours été gratuits.

Partout en Ontario, les écoles sont en train d'abolir les programmes de maternelle et, dans certaines localités, il faut aujourd'hui payer pour réserver une patinoire, un parc et même pour que les pompiers viennent éteindre un incendie dans une voiture.

Une des banques les plus importantes du Canada a joint sa voix à celles des économistes et des agences de notation qui ont déterminé que le gouvernement devra encore réduire davantage pour financer une baisse d'impôt de 30 % dont la mise en vigueur débute le mois prochain.

Elle vous jure haute-fidélité.

Ça y est! Vous êtes tombé follement amoureux de cette belle chaîne stéréo. Mais un doute vous assaille. Pourrez-vous compter sur sa haute-fidélité? N'ayez crainte, cette chaîne vous rendra bien votre amour de la musique sans aucune distorsion. Vous pourrez donc vous rendre en toute tranquillité chez Fillion où l'on vous unira pour le meilleur et pour le prix.

9 bonnes raisons d'acheter chez Fillion

Service-conseil pour vous orienter vers le meilleur achat. Livraison, installation et démonstration à domicile gratuites. Réparation ou remplacement en cas de défaut de fabrication. Service d'aide et de dépannage par téléphone. Centre de réparation sur place avec techniciens qualifiés. Prêt d'appareil à nos clients en cas de panne. Garantie du meilleur prix: remboursement de la différence, plus 10%. 4 salles de démonstration audio-védo. Ouvert le dimanche.



Fillion
Louis
électronique

829\$
l'ensemble

ENERGY
YAMAHA

Enceintes à 2 voies. Fabrication canadienne. Energy Pro 1.5.
Lecteur de disques compacts de type carrousel à cinq CD.
Technologie S-bit plus. Système «Play-X-change». CDC-655.
Récepteur de 45w par canal. Télécommande. Accentuation des basses. Syntonisation par préréglage de 40 stations AM/FM. Étallage d'amplification haute qualité de 48 w par canal. RX-385.



5730, rue Sherbrooke Est - Près du métro Cadillac - 254-6041 - Stationnement

« On connaît la musique. »

• POLITIQUE •

Projet de loi 33 sur les médicaments

Des zones grises qui inquiètent tout le monde

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Des pauvres se demandent s'ils devront choisir entre manger ou payer leur prime d'assurance. Des personnes âgées voient dans le projet d'assurance-médicaments un recul de 30 ans. Des pharmaciens craignent l'étatisation déguisée de leur commerce. Des malades ont peur que le médicament dont ils ont besoin, le seul efficace, ne soit pas couvert. D'autres envisagent une spirale des coûts.

Le projet de loi 33 piloté par le ministre de la Santé Jean Rochon et créant le régime universel d'assurance-médicaments a soulevé, au cours des six journées de consultations qui ont eu lieu depuis deux semaines, de nombreuses inquiétudes et comporte encore des zones d'ombre que le ministre promet d'éclaircir lundi ou mardi, à peine dix jours avant la date prévue de son adoption, avant la Saint-Jean-Baptiste.

Si le principe de créer un régime universel d'assurance est accepté, plusieurs participants à la consultation suggèrent au ministre de reporter l'adoption de la loi jusqu'à ce que soient clarifiées les zones grises, que les coûts soient mieux évalués, que les mécanismes de gestion du régime soient mieux connus. Ils l'ont accusé d'agir dans la précipitation. Le Conseil du patronat est même allé, pour sa part, devant les incohérences qu'il voit au projet de loi et les coûts du régime, à «remettre carrément en cause l'opportunité» de le mettre en œuvre.

Un handicap de taille

Au chapitre des coûts, le ministre Rochon partait avec un handicap. Depuis mars, le public sait que la mise en œuvre du régime universel doit permettre au gouvernement de faire des économies de l'ordre de 200 millions de dollars cette année. Ainsi, il était facile de déduire, comme le suggérait le Conseil du patronat, que «la précipitation avec laquelle le gouvernement entend faire adopter ce projet de loi semble être motivée par des considérations budgétaires plutôt que par une discussion sur une politique sociale».

D'entrée de jeu, les paramètres fixés par le ministre pour la prime annuelle, la franchise et la coassurance (la part payée par l'usager à l'achat de ses médicaments jusqu'à un plafond annuel), ont été attaqués par les associations de consommateurs et

les groupes de personnes âgées.

La Fédération des ACEF estime que le régime n'est pas assez progressif et que quelqu'un qui gagne 15 000 \$ par année n'aura pas les moyens de payer sa prime de 200 \$ par an. «Pour certaines familles, ça veut dire choisir entre la prime d'assurance ou la nourriture», dit Louise Blain. Mme Madone Landry, du Front commun des assistés sociaux, affirme que les 300 \$ par année (maximum) que ce nouveau régime pourra coûter aux assistés sociaux la forcera à recourir davantage aux banques alimentaires. Ce régime, dit-elle, c'est «une redistribution de la pauvreté entre les pauvres».

Panique

Les groupes de gens âgés y voient «un retour de 30 ans en arrière». Selon l'AQDR, «c'est la panique chez les personnes âgées» qui devront payer un maximum de 300 à 750 \$ par an pour les médicaments qu'ils ont aujourd'hui gratuitement. Les personnes âgées se voient comme des «boucs émissaires». Quelque 200 des 300 millions de dollars que le gouvernement va faire assumer aux contribuables pour financer ce régime va venir de la poche des retraités.

Après deux jours de consultation, une confusion est née autour du coût réel du régime pour les assurés quand les assureurs privés de propriété québécoise ont affirmé que la prime familiale pourrait atteindre 564 \$ par an au lieu des 400 \$ prévus le ministre. Ce décalage est dû aux frais administratifs qui seraient perçus par l'assureur pour gérer les réclamations, à hauteur de 155 \$ par an pour une famille. Le ministre a remis en question l'évaluation des assureurs et demandé une expertise indépendante.

Les problèmes de coûts ont été soulevés surtout pour les plus pauvres de la société. Les centrales syndicales disent par exemple que, dans l'ensemble, si on ne tient pas compte de l'impact sur les plus défavorisés, les paramètres sont généreux. L'Ordre des pharmaciens les trouve «raisonnables et équitables». C'est le prix à payer pour un régime plus équitable. L'Ordre met une sourdine pour les personnes âgées les plus pauvres, les contributions demandées peuvent «exacerber les comportements d'infidélité thérapeutique et les inciter à délaisser le traitement».

L'Association des hôpitaux a émis la même crainte, la sous-consommation peut entraîner un recours accru

à l'hospitalisation.

Pour réduire les coûts pour ces catégories, des suggestions ont été faites. Les assureurs québécois suggèrent notamment de ne pas mettre en vigueur tout de suite la gratuité pour les enfants de moins de 18 ans qui est proposée. L'Ordre des pharmaciens voit d'ailleurs des effets pervers potentiels à la gratuité pour les enfants: des adultes pourraient, afin de ne pas payer leurs médicaments, les faire prescrire au nom de leurs enfants. À l'adolescence, précise l'Ordre, la nature et la posologie des médicaments sont souvent les mêmes que chez l'adulte. En outre, pour profiter de la gratuité, des parents pourraient substituer à des remèdes disponibles en vente libre, des médicaments vendus sur ordonnance.

Les compagnies d'assurances canadiennes et étrangères ont suggéré que le régime ne soit pas obligatoire. L'ACCAP croit qu'il ne sert à rien de forcer quelqu'un à s'assurer. «Il ne paiera pas ses primes.»

Les centrales syndicales de même que deux anciens membres du comité Demers, celui qui fut le premier, il y a deux ans, à proposer la création d'un régime universel, ont suggéré que les personnes qui ne sont présentement pas assurées puissent l'être soit à la Régie de l'assurance-maladie, soit par une compagnie privée. Le projet de loi prévoit laisser au secteur privé le monopole des polices individuelles.

Les centrales syndicales ont par ailleurs demandé un délai avant l'entrée en vigueur du régime pour les polices d'assurance collective déjà en vigueur, qui devront être renégociées. Le ministre a semblé souscrire à cette demande et suggéré que le régime soit mis en œuvre par étapes.

Les pharmaciens propriétaires ont émis la crainte que ce régime revienne à une «étatisation» déguisée des pharmacies puisque c'est l'État qui fixerait le prix d'acquisition des médicaments, le prix de vente et les honoraires. M. Rochon a balayé du revers de la main, hier, cette prétention, rappelé qu'on donnait le même faux argument il y a 25 ans au moment de créer l'assurance-maladie.

L'Ordre des pharmaciens ainsi que les fabricants de médicaments génériques ont soumis que l'État devrait être moins généreux envers les fabricants de médicaments d'origine, recourir davantage aux copies et qu'il pourrait ainsi épargner 30 millions par an.

Fusion volontaire des petites municipalités

Trudel sous les foudres des préfets

Sainte-Foy (PC) — Le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel et son projet de fusion volontaire des petites municipalités ont subi les foudres des préfets des municipalités régionales de comté (MRC), réunis en assemblée hier.

Ils ont réclamé par voie de résolution, dans un premier temps, l'élimination pure et simple de la carte représentant les nouvelles municipalités regroupées et les dates butoirs pour la réalisation de ce que le ministre appelle la consolidation des communautés locales.

Ces dates butoirs sont le 1^{er} janvier 1997 (date à laquelle les municipalités désireuses de répondre au programme incitatif de fusion doivent en informer le ministre) et le 1^{er} janvier 1999, jour de l'entrée en vigueur des nouvelles entités municipales.

Le ministre Trudel a donné une réponse vague sur la nouvelle carte proposée dans le projet de fusion volontaire et n'a pas voulu s'engager à la faire disparaître. Il n'a pas cru bon non plus d'identifier les personnes qui ont réalisé cette carte géographique, malgré les questions des préfets.

Le seul élément qui a pu reconforter les dirigeants des MRC pourrait être la possibilité que les dates limites deviennent «flexibles» et que le gouvernement permette des délais pour la mise en application du programme de fusion.

Par ailleurs, le ministre a refusé,

MORDECAI RICHLER

sera le conférencier au dîner mensuel de *Cité libre* le jeudi 13 juin prochain, à partir de 17h30, à la Maison Egg Roll, 3966, rue Notre-Dame ouest, Montréal (Métro Place Saint-Henri).

Le sujet du célèbre romancier montréalais sera : «ÉCRIRE SUR LE QUÉBEC, OU COMMENT JE SUIS DEVENU UN HÉROS DU PARTI QUÉBÉCOIS!» (exceptionnellement, la conférence sera prononcée en anglais)

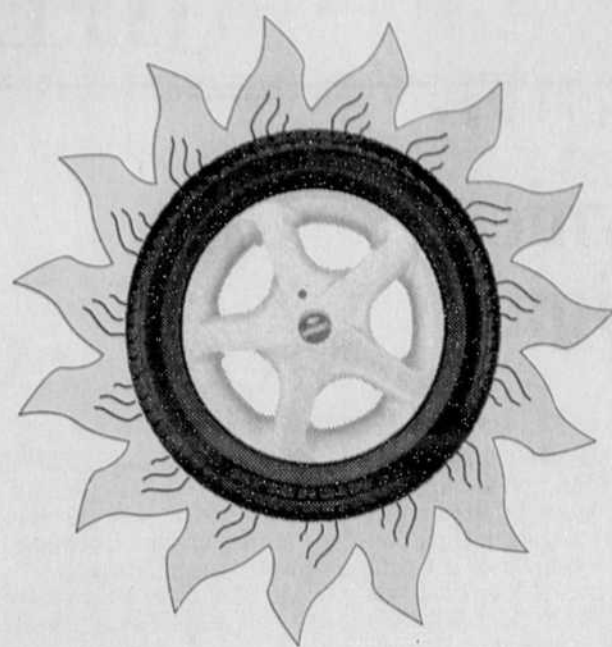
Prix (repas et conférence) : 20 \$ (10\$ étudiants et chômeurs)
Réservations: 671-8487

HABITS ITALIENS
LORO PIANA / CERRUTISUPER VENTE
sur nos habits

Jusqu'à 50% de rabais

Motinique D.U.B.U.C.
VALENTINO
URIS - LUBIAM
DENOMME
VINCENT383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999277, av. Laurier O. 5107, av. du Parc
277-7558

MICHELIN®



L'innovation brille pour tout le monde!

NOUVEAU!



MICHELIN. One

4-SAISONS

P175/70R13	97.95\$
P185/70R14	109.95\$
P205/70R15	129.95\$

Certains détaillants peuvent vendre à prix moindre.



Conçu pour la pluie

MICHELIN®
RainForce MX4

155R13	69.95\$
175/70R14	94.95\$
P205/75R15	116.95\$

Certains détaillants peuvent vendre à prix moindre.



Performance et confort

MICHELIN®
XGT 4

P175/70R13	89.95\$
P185/70R14	99.95\$
P205/70R15	121.95\$

Certains détaillants peuvent vendre à prix moindre.



Consultez le détaillant de votre localité

MICHELIN®
PARCE QUE LES PNEUS, C'EST IMPORTANT®

• LE DEVOIR •

LE MONDE

P E R S P E C T I V E S

Misogynie et politique

LE MONDE

L'adoption d'un système de quotas est-il un bon remède à la version détestable de «l'exception française» que constitue la trop faible place concédée aux femmes par le monde politique? Défendue depuis quelques années par des femmes excédées de cet état de fait, cette proposition trouve aujourd'hui un nouvel écho à la faveur de la publication du «Manifeste des Dix pour la parité», signée par des élues, ou anciennes élues, de la majorité comme de l'opposition. Alain Juppé se déclare aujourd'hui ouvert à cette idée de quotas, tandis que Lionel Jospin estime venu «le temps de la contrainte».

La France, le constat n'est pas neuf, détient en Europe d'affligeants records en la matière. Avec 5,5 % de femmes à l'Assemblée nationale, et 4,9 % au Sénat, le Parlement français arrive bon dernier, après le Portugal (8,2 %) et la Grèce (6,3 %). Leur représentation n'est guère plus forte dans les mairies (5,4 %), les conseils régionaux (12 %) et les conseils généraux (20 %). Le nombre des élues ne progresse que très lentement. Les femmes parlementaires sont même moins nombreuses aujourd'hui qu'à la Libération.

Devant cet état de fait, l'institution de quotas et les mesures coercitives à l'égard des partis politiques possèdent, selon la formule d'Evelyn Pissier, «la force d'un slogan», et apparaissent aux yeux de certains comme un mal nécessaire seul à même de permettre aux femmes de forcer la porte souvent blindée du monde politique.

L'adoption d'un mécanisme de quotas soulève cependant de sérieuses objections. Outre qu'il est pratiquement inapplicable dans le cadre du scrutin majoritaire, sa mise en œuvre constituerait une entorse au droit constitutionnel français, qui interdit à une section du peuple de «s'attribuer l'exercice de la souveraineté». En 1982, le Conseil constitutionnel avait d'ailleurs rejeté, à ce titre, un article de loi prévoyant que les listes aux élections municipales ne pouvaient comporter plus de 75 % de candidats du même sexe. En outre, au nom de quoi pourrait-on réserver par la suite cette forme de «discrimination positive» aux seules femmes?

Ces objections perdraient de leur force si la faible place faite aux femmes dans la vie politique relevait d'une pure et simple misogynie de la société française. La condition féminine est souvent plus enviable dans notre pays que chez beaucoup de nos voisins. Mais l'incapacité du monde politique à faire place aux femmes est aussi un symptôme éloquent de son exceptionnelle fermeture sur lui-même. La longévité des carrières politiques, la faible représentation de certaines catégories sociales en son sein en témoignent. Pour mettre fin à ce mal, il faudrait commencer par s'en prendre à d'autres constituants de l'exception française. La France est la seule grande démocratie à tolérer le cumul des mandats. Si les mêmes hommes cessaient de truster tous les éléments du pouvoir politique, des places pourraient se libérer pour les femmes, comme pour d'autres exclus de la vie politique.

E N B R E F

♦ ♦ ♦

VERS UN SECOND TOUR AU TCHAD

N'Djamena (Reuters) — L'issue de l'élection présidentielle tchadienne se jouera au second tour entre le président sortant Idriss Deby et le sudiste Wadal Abdelkader Kamougué, au vu des résultats provisoires publiés hier par la Commission électorale nationale. Idriss Deby recueille 47,86 % des suffrages contre 11,08 % à Wadal Abdelkader Kamougué. Le journaliste Saleh Kezabo arrive en troisième position avec 8,53 % des voix. L'ancien premier ministre d'Idriss Deby, Jean Bawoyeu Alingue est quatrième avec 8 %. Le second tour aura lieu le 23 juin prochain. Les deux candidats en lice sont des ex-généraux. Deby, un «Nordiste», a pris le pouvoir en 1990 avec le soutien de la France.

LES ÉGLISES NOIRES BRÛLENT

Washington (AFP) — Une nouvelle église fréquentée par des Noirs a été incendiée dans la nuit de jeudi à vendredi à Charlotte, en Caroline du Nord, portant à près d'une trentaine le nombre d'incendies criminels de ce type dans le sud-est des États-Unis depuis le début de l'année, ont indiqué les pompiers. Située dans un quartier majoritairement blanc de Charlotte, l'église presbytérienne Matthews M. Turkland, fréquentée à plus de 90 % par des noirs, a été totalement détruite par le sinistre qui a débuté peu après minuit, a précisé un enquêteur des sapeurs-pompiers de la ville, Reggie Ramsey. Depuis 1990, le département de la Justice a en enquête sur 57 incendies et actes de vandalisme dans des églises, essentiellement noires, du sud-est des États-Unis, dont la moitié ont eu lieu cette année.

SOMMET SYRO-ÉGYPTO-SAUDIEN

Damas (AFP) — Les dirigeants syrien, égyptien et saoudien devaient entamer d'importantes discussions hier soir à Damas sur l'attitude future du camp arabe dans le processus de paix au Proche-Orient, tribunaire du prochain gouvernement israélien de droite. Arrivés dans l'après-midi, le président égyptien Hosni Mubarak et le prince héritier saoudien Abdallah ont eu une première réunion informelle avec le président syrien Hafez al-Assad, flanqués de leurs trois ministres des Affaires étrangères. L'objectif affiché du sommet est de renforcer la cohésion d'un camp arabe pour faire face à la situation nouvelle créée par l'arrivée au pouvoir en Israël du chef du Likoud Benjamin Netanyahu.

LES MOINES ONT ÉTÉ DÉCAPITÉS

Paris (AFP) — Les sept moines trappistes français du monastère de Tibéhirine, assassinés par le Groupe islamique armé (GIA) en Algérie ont été décapités, ont révélé hier des sources sûres. Les services algériens, qui avaient annoncé le 30 mai la découverte des dépouilles, près de Médéa (sud-ouest d'Alger) n'ont retrouvé que les têtes des victimes, ont précisé ces sources à l'AFP. Les dépouilles des moines avaient été identifiées par l'ambassadeur de France à Alger Michel Lévêque, et inhumées mardi à Tibéhirine.

Un tournant à Ankara

Les islamistes chargés de former le gouvernement

Ankara (AFP) — Le chef du Parti islamiste de la Prospérité (Refah) Necmettin Erbakan a annoncé avoir été officiellement chargé de former un gouvernement, hier par le président Suleyman Demirel.

«M. Demirel m'a chargé de former un gouvernement», a-t-il dit dans une conférence de presse.

M. Demirel avait indiqué un peu plus tôt son intention de charger le chef islamiste de former un gouvernement, pour remplacer la coalition gouvernementale de droite dirigée par le premier ministre Mesut Yilmaz, démissionnaire jeudi.

«Le président de la république nous a confié le mandat de former un nouveau gouvernement en tant que plus grand parti au parlement, conformément aux règles démocratiques», a ajouté M. Erbakan.

Le Refah est le parti le plus nombreux au Parlement avec 158 sièges sur 550. M. Erbakan

devra toutefois trouver un partenaire de coalition pour gouverner.

«Il est important de créer un gouvernement dans les plus brefs délais. La Turquie a perdu six mois depuis les législatives du 24 décembre», a-t-il dit. «Nous pouvons travailler dans l'harmonie avec tous les autres partis représentés au parlement», a-t-il ajouté.

M. Erbakan a précisé que les instances dirigeantes de son parti se réuniraient samedi pour fixer un calendrier avant de proposer une coalition aux autres partis, sans fournir plus de détails.

Il tentera de former le premier gouvernement dominé par les islamistes en 73 ans d'histoire de la république laïque de Turquie.

M. Erbakan avait déjà été chargé de former le gouvernement, en janvier dernier, après les législatives remportées par son parti mais avait dû renoncer, faute d'avoir trouvé un partenaire.



Necmettin Erbakan: l'islamisme à visage humain?

PHOTO AP

Les structures vieilles héritées de Mustapha Kemal paralysent la Turquie

MARIE JÉGO
LE MONDE

Six mois après le succès remporté par les islamistes aux législatives en Turquie, la recherche d'un gouvernement viable confine à l'absurde. Il n'est pas sûr que de nouvelles élections, la constitution d'un gouvernement d'union nationale ou le rafistolage de l'ancienne coalition puissent mettre fin à l'instabilité politique dans laquelle la Turquie s'est installée.

Dans l'immédiat, la crise favorise les islamistes du Parti de la prospérité (Refah) à qui le président de la République vient de demander de former un gouvernement. Ils ont habilement su tirer parti de la division, voire de la haine, existant entre les partenaires de la dernière coalition gouvernementale, le Parti de la juste voie (DYP) de Tansu Ciller et la Mère Patrie, de Mesut Yilmaz. De conception laborieuse, leur mariage de raison aura duré moins de cent jours.

Car, malgré leur attachement commun au sécularisme, leur volonté d'ancrer la Turquie à l'Europe et leur choix de l'économie de marché, les deux dirigeants de centre-droit se livrent en permanence une guerre de coups bas, dont le feuilleton, scrupuleusement rapporté par la presse quotidienne nationale, ne passionne guère les foules. Le quotidien *Hürriyet*, inconditionnel de M. Yilmaz, a ainsi récemment raconté avec forces détails comment, aux derniers jours de son mandat, Tansu Ciller s'était fait ouvrir en pleine nuit les

coffres de la Banque centrale afin d'en retirer 6,5 millions de dollars sur ses fonds secrets de premier ministre.

La «Dame de fer», honnie par la vieille garde de son parti — les «mangeurs de soupe» comme elle les appelle —, s'appuie désormais, au sein du DYP, sur d'anciens hauts responsables des services de sécurité, issus pour certains de l'extrême droite (MM. Ayvaz, Agar, Gökdemir) et qui valent à sa formation le surnom de «Police Academy».

Critiquée dans son propre camp, blâmée par les milieux d'affaires pour n'avoir pas effectué les réformes que l'on attendait d'elle, perçue par l'homme de la rue comme riche et corrompue, Tansu Ciller pourrait bien connaître une mise à l'écart aussi rapide que le fut son ascension. Les trois enquêtes ouvertes contre elle à l'initiative des parlementaires du Refah, épaulés par ceux de l'ANAP, pourraient lui valoir la Haute Cour de justice. Enfin, la première femme devenue chef de gouvernement en Turquie — «Il naît une femme comme moi tous les mille ans», se vanta-t-elle un jour à Adana — risque de ne pas être réélue à la tête de son parti, le DYP, dont le congrès se tiendra prochainement.

À l'heure du rapprochement avec l'Europe et alors que la guerre du Golfe, la chute de l'URSS et la crise des Balkans n'ont fait que renforcer son rôle de puissance régionale, la Turquie n'a pas su procéder aux changements qui s'imposent.

C'est ainsi que les priorités mises en avant par Mesut Yilmaz à son arrivée au poste de premier ministre — plus de pouvoir aux régions, reconnaissance des droits culturels de la minorité kurde, privatisation et redressement économique — étaient aussi celles de Tansu Ciller il y a trois ans, mais étaient restées lettre morte.

Engoncés dans le carcan du kémalisme, dépourvus de projet politique réel pour le pays, coupés de la population et parfois corrompus, les partis du centre-droit s'enfoncent dans la crise avec un acharnement suicidaire, faisant le lit des islamistes.

Succès aux municipales

Ces derniers viennent d'ailleurs de remporter, avec 34 % des voix, les municipales partielles du 2 juin, tandis que le DYP enregistrait son plus mauvais score (12 %) depuis 1983, date de sa création. Organisés, disciplinés, proches de la population, ils gèrent de main de maître leurs municipalités où ils n'ont pas imposé la charia et leur dynamisme laisse à penser qu'il faudra tôt ou tard les associer à la gestion des affaires.

Pour autant, les différents courants qui nourrissent le Refah et le flou artistique entretenus par ses dirigeants sur leurs réelles intentions n'apporteront pas plus de stabilité au pays au cas où, surmontant les réticences de l'armée, gardienne traditionnelle des valeurs kémalistes, ils parviendraient au pouvoir.

Le véritable danger, pour la Turquie, ne réside pas tant dans le péril islamiste ou la fragilité des coalitions que dans son inca-

pacité à sortir des dogmes de la Première République, fondée il y a 73 ans par Mustafa Kemal Atatürk. L'ancien président Turgüt Özal avait compris qu'il fallait prendre des distances avec certains aspects du kémalisme. Il révéla ainsi un jour en public qu'il était kurde et que sa grand-mère ne parlait même pas turc, brisant ainsi un des tabous de l'Etat unitaire. Il tenta aussi de réconcilier le pays avec son histoire ottomane et favorisa l'installation des islamistes. Si lui non plus ne put mener à bien ses projets (toujours les mêmes : décentraliser et donner l'autonomie culturelle à la minorité kurde), il eut le mérite d'avoir lancé le débat.

Politiques, intellectuels, hommes d'affaires, tous conviennent de ce que la Turquie a besoin d'une «véritable perestroïka», comme le dit Cem Boyner, un grand patron entré en politique. Car malgré quelques améliorations de façade, la situation des droits de l'homme est alarmante. Pour la douzième année consécutive, l'armée a lancé son offensive de printemps au Kurdistan. L'endettement et l'inflation obèrent l'économie, la fracture sociale s'accroît.

Pour sortir de l'impasse, la Turquie doit trouver un homme politique assez courageux pour entreprendre des réformes profondes et amorcer un passage à une IIe République. Pour résoudre ses contradictions, la «petite Asie» doit reconnaître la nature multiethnique de sa population, renouer avec les racines du passé et accepter le partage du pouvoir entre toutes les forces politiques, au gré du résultat des urnes.

Scandale en Irlande

La BBC dévoile les «vedettes de l'ombre» de l'IRA

Belfast (AFP) — La BBC a déclenché un tollé en Irlande du Nord en identifiant dans un reportage six personnes, parmi lesquelles des leaders connus du Sinn Féin comme Martin McGuinness, comme des dirigeants de l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

La police d'Ulster a immédiatement été sommée «d'agir» et «d'entendre individuellement ces personnes pour les déferer devant la justice et les emprisonner sur la base d'éventuelles nouvelles informations», par le numéro 2 du Parti démocratique unioniste (DUP), Peter Robinson.

Le Sinn Féin, aile politique de l'IRA, a pour sa part qualifié l'émission de «scandaleux exemple de journalisme tabloïd, clairement dirigé contre le Sinn Féin, à un moment délicat du processus de paix». Cela pose de sérieuses questions sur les intentions politiques de la BBC, a-t-il ajouté.

Outre Martin McGuinness en effet, d'autres élus du Sinn Féin désignés par la BBC comme membres de l'IRA, tels Gerry Kelly, sont appelés à jouer un rôle dans les négociations multipartites qui s'ouvrent lundi à Belfast.

L'émission «Spotlight», un magazine réputé de la BBC-Ulster-TV, cite tour à tour des sources politiques,

policières et au sein du mouvement républicain, en Ulster et en Irlande.

Elle affirme que le leader du Sinn Féin, Gerry Adams, se serait retiré assez récemment de l'IRA proprement dite, mais que son adjoint et proche Martin McGuinness «reste au cœur de l'organisation». Adams, McGuinness, comme Kelly, ont toujours démenti appartenir à l'IRA.

La BBC identifie également Brian Keenan, originaire de Belfast et âgé d'une cinquantaine d'années, comme «décrit par les observateurs comme le stratège le plus intelligent que l'IRA moderne ait produit».

Sean «Spike» Murray, de Belfast, âgé d'une quarantaine d'années, serait le chef militaire pour l'Irlande du Nord. Kevin McKenna, un maçon demeurant dans le comté Monaghan est présenté comme une «figure très importante» de l'IRA.

Gerry Kelly, 47 ans, élu la semaine dernière à Belfast-nord sous l'étiquette Sinn Féin est décrit «l'homme de l'IRA pour les négociations, les yeux et les oreilles du mouvement républicain». Kelly avait été emprisonné en 1973 pour une bombe de l'IRA à Londres.

Enfin, l'émission assure que Joe Cahill, à 80 ans une légende vivante du mouvement nationaliste républicain, «reste aujourd'hui une partie vi-

tale du processus de décision de l'IRA». Cahill, qui aida les «jeunes» à fonder l'IRA provisoire en 1969-70, fut emprisonné et condamné à mort dès 1942 pour le meurtre d'un policier.

Tous les hommes identifiés par la BBC ont été emprisonnés à un moment donné pour participation à des attentats ou appartenance à l'IRA. Selon le Sinn Féin, c'est d'ailleurs cette seule certitude (les peines de prison) qui autorise la BBC à diffamer.

Le Parti unioniste d'Ulster a tempéré hier les appels à une action judiciaire. «Il y a une grande différence entre des sources de renseignement de haut niveau et des preuves utilisables au tribunal», a déclaré le député Ken Maginnis.

Le programme de la BBC a également mis mal à l'aise plus d'un observateur en Irlande du Nord.

Les personnes nommées sont certes connues de longue date comme des membres importants du mouvement républicain (Sinn Féin ou IRA). Mais il y a deux ou trois ans, aucun media en Ulster, à fortiori sérieux comme la BBC, ne se serait permis d'identifier ainsi un membre de l'IRA: cela aurait signifié un arrêt de mort pour cette personne, placée du coup en tête de la liste de cibles des milices protestantes.

L'ombre de la Russie sur le sommet de Lancut

Lancut (AFP) — L'élection présidentielle russe et l'évolution de l'OTAN, ainsi que les aspirations européennes de l'Ukraine figuraient en tête du menu du sommet de neuf présidents d'Europe centrale qui s'est ouvert hier à Lancut, dans le sud-est de la Pologne.

Ces sujets ont été évoqués dès avant de l'ouverture officielle de la rencontre, lors des conversations bilatérales des chefs d'Etat de neuf

pays participants (Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, République tchèque, Pologne, Slovaquie, Slovaquie et Ukraine) à Rzeszow, la grande ville de la région, à une vingtaine de kilomètres de Lancut.

«Il sont tous très intéressés par ce qui se passera en Russie», a-t-on indiqué de source diplomatique occidentale.

«Nous avons parlé notamment de la présidentielle russe», a confirmé le pré-

sident slovaque Michal Kovac, à l'issue de l'entretien avec son hôte polonais, M. Aleksander Kwasniewski.

Le président ukrainien Leonid Koutchma, l'une des vedettes de ce sommet — c'est la première que son pays participe à ce genre de rencontre — a remercié M. Kwasniewski pour l'appui de Varsovie aux efforts de Kiev afin d'adhérer au Conseil de l'Europe et à l'Initiative centre-européenne (ICE).

Au procès d'Erich Priebke à Rome

Un vieux SS se défenestre plutôt que d'aller témoigner

Rome (AFP) — Un témoin essentiel de l'accusation, au procès de l'ancien nazi Erich Priebke jugé pour le massacre des Fosses ardéennes en 1944, l'ex-commandant SS Karl Hass a affirmé s'être enfui hier matin en raison d'un «fort stress émotionnel», selon des sources judiciaires.

Interrogé dans l'après-midi à l'hôpital par le procureur militaire Antonino Intelisano, Karl Hass a confirmé son intention de témoigner devant le tribunal qui juge à Rome l'ancien capitaine nazi Erich Priebke pour sa participation au massacre des Fosses ardéennes qui a coûté la vie à 335 personnes, selon ces sources.

Le magistrat estime que son témoignage est «d'une importance absolue» pour le procès. Karl Hass a expliqué avoir agi par coup de tête en raison de ce stress, démentant avoir reçu des menaces comme cela avait été un moment envisagé.

L'ex-commandant nazi, en très bonne forme physique malgré ses 84 ans, a avoué lui-même, selon ses médecins, avoir tenté d'échapper aux policiers italiens qui le surveillaient depuis son arrivée, en sautant, hier matin, du premier étage de son hôtel pour ne pas témoigner au procès de Priebke. Il n'a pas donné davantage d'explication aux médecins qui l'ont hospitalisé pour 40 jours pour une fracture du bassin.

Karl Hass était en service en Italie pendant la Seconde Guerre mondiale et il est soupçonné lui-aussi d'avoir participé au massacre des Fosses ardéennes pour lequel l'ex-capitaine SS Erich Priebke est en procès devant le tribunal militaire de Rome. Il a cependant vécu depuis la guerre en Italie sans être inquiété et c'est seulement le 1er juin dernier que le parquet de Rome a ouvert une enquête contre lui.

L'ex-commandant, qui vit depuis peu à Genève, était arrivé jeudi à Rome, volontairement et de son plein gré, après que le procureur militaire de Rome, qui instruit le procès contre Erich Priebke, lui en eût fait la demande.

Au cours de la brève audience du procès, hier matin, le Tribunal a décidé de se transporter, mercredi prochain, à l'hôpital militaire de Rome pour faire déposer Hass à huis clos.

Le massacre des Fosses ardéennes, en 1944, défraye la chronique italienne

• LE MONDE •

Les villes, avenir du monde

Le sommet mondial d'Istanbul met en exergue le caractère inéluctable de l'urbanisation

Pour deux semaines, Istanbul, la capitale turque, est aussi la capitale du monde. Le sommet Habitat II, sous l'égide de l'ONU, s'y tient depuis le 3 juin et jusqu'au 14. On y débat de la vie urbaine en général, mais les problèmes des mégapoles, les cités de la démesure, y occupent une place prépondérante: approvisionnement en eau, concentration de la population dans les zones urbaines au détriment des campagnes, «droit au logement» (voir ci-dessous), etc. Mais les villes, qui concentrent tout ce que la civilisation moderne peut avoir de déplaçant et de laid, n'en restent pas moins l'espoir du monde et son inéluctable avenir. Car bon gré mal gré, l'avenir de la planète sera urbain ou il ne sera pas.

PHILIPPE BERNARD
LE MONDE

Symbolique, le choc devrait se produire autour de 2005: plus de la moitié de la population mondiale sera alors concentrée dans les villes. Le seuil est historique, la progression fulgurante, la perspective vertigineuse, puisque la Terre ne comptait que 10 % de citadins au début du XX^e siècle. Pour la première fois sur la planète, les ruraux seront moins nombreux que les citadins à l'orée du second millénaire. Et sans doute n'avons-nous encore rien vu en matière d'urbanisation. Au XX^e siècle, la

Il est vain
de prétendre
contrecarrer
l'explosion
urbaine.
Il s'agit
plutôt de la
domestiquer

montée en puissance des villes s'est longtemps limitée aux pays développés, dont elle a accompagné la croissance économique. Aujourd'hui, les pays du tiers monde encaissent l'explosion urbaine. D'ici à 2025, le nombre de citadins devrait encore doubler pour atteindre 5 milliards, dont les trois quarts se concentrent dans des pays pauvres. L'évolution de la carte du monde des mégapoles, c'est-à-dire des villes de plus de 8 millions d'habitants, selon la définition de l'ONU, est édifiante. En 1950, seules New York et Londres avaient franchi ce seuil. Il existe aujourd'hui 22 «mégacités» et quelque 300 villes de plus de 1 million d'habitants. Désormais, c'est en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud que prolifèrent les agglomérations géantes. Alors que les capitales du Vieux Monde avaient mis des siècles à parvenir à une taille critique, des métropoles du tiers monde explosent en quelques années.

Sur les 33 mégapoles annoncées par l'ONU pour 2015, 27 seront situées dans les pays les moins développés, dont 19 en Asie. Tokyo sera la seule ville «riche» à continuer de figurer sur la liste des 10 plus grandes villes du monde. Paris, classée au quatrième rang des villes du monde les plus peuplées en 1950, sera reléguée en 29^e position en 2015. C'est dire que le gigantisme est en train de changer d'échelle en même temps que de continent. Bombay (Inde), Lagos (Nigeria), Shanghai (Chine), Jakarta (Indonésie), Sao Paulo (Brésil) et Karachi (Pakistan) dépasseront toutes 20 millions d'habitants.

Même si ces chiffres et ces listes inquiètent, il est vain de prétendre contrecarrer l'explosion urbaine. Qu'on le veuille ou qu'on le redoute, l'avenir du monde se joue dans les villes. Tel est le dogme fondateur de la conférence Habitat II qui se déroule depuis le 3 et jusqu'au 14 juin, sous l'égide de l'ONU. Selon le secrétaire général de ce «sommet des villes», le Gambien Wally N'Dow, «les villes ne sont pas seulement des lieux de catastrophe sociale; ce sont des endroits où se joue notre survie».

Plusieurs réalités tendent à démontrer que la croissance des villes est un phénomène non seulement inéluctable mais porteur d'espoirs. Le mouvement d'urbanisation est déjà si profondément engagé que l'essentiel de l'expansion des villes repose désormais non plus sur l'exode rural mais sur leur démographie interne.

«La ville s'auto-peuple», résume le philosophe Thierry Paquot, qui a coordonné le très riche ouvrage collectif *Le Monde des villes* (éditions Complexe). Les experts internationaux ajoutent à ce constat un élément de pragmatisme: «Mieux vaut être pauvre en ville que de mourir à la campagne», assènent-ils pour expliquer les migrations vers des villes pourtant dramatiquement déshéritées, violentes et polluées. Selon le rapport préparatoire au sommet d'Istanbul, les citadins pauvres sont de

trois à dix fois plus riches que les ruraux pauvres. Urbanisation et développement vont de pair, plaide l'ONU.

L'essor des «rurbains»

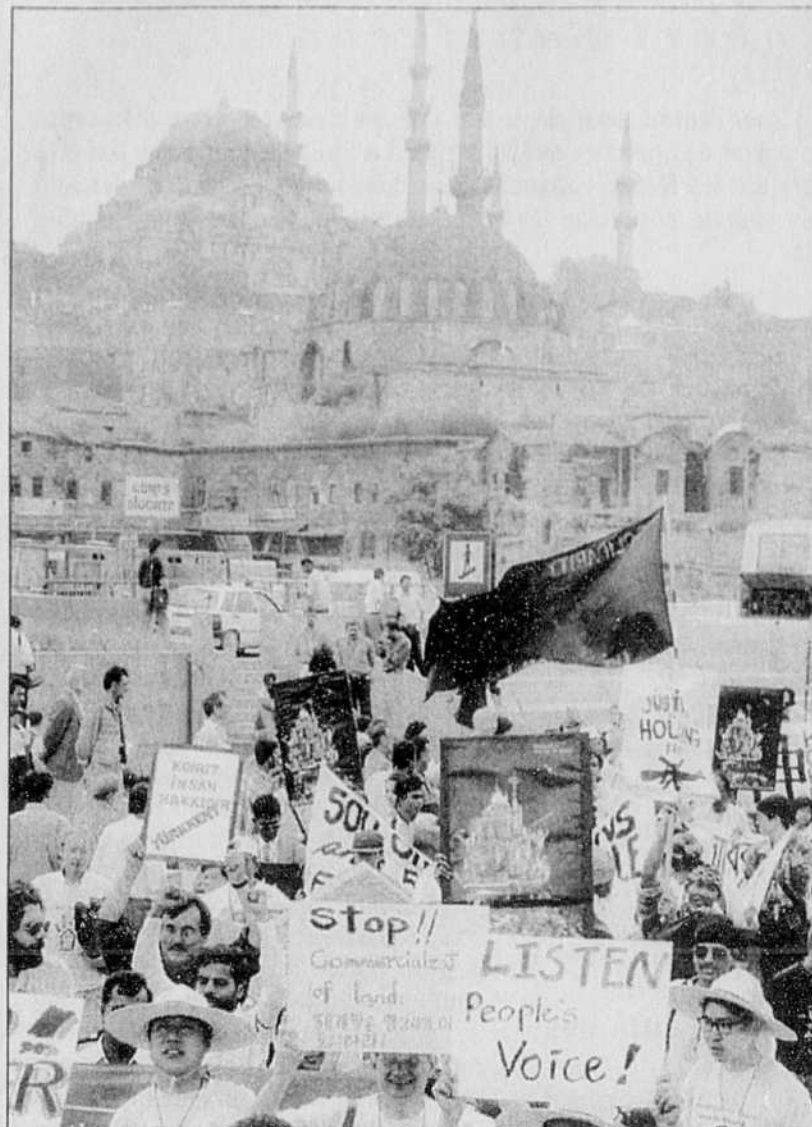
Les villes, carrefour des compétences et des initiatives, support stimulant pour l'éducation et l'innovation, lieux d'ouverture au monde, favorisent non seulement le décollage économique, mais aussi la baisse de la fertilité. Déjà, les rythmes de croissance s'essouffent. L'urbanisation porterait en elle les remèdes à ses propres ravages. En soulageant les campagnes, la croissance des villes permettrait une hausse de la productivité agricole et une meilleure préservation des ressources naturelles.

Dans les pays riches, le fait urbain est non seulement une réalité démographique ancienne, mais l'unique référence en matière de mode de vie. Les villes-centre stagnent ou se dépeuplent mais c'est au profit des «rurbains» qui n'acceptent de vivre à la campagne qu'à condition d'y trouver tous les services d'une ville.

L'enjeu central du sommet d'Istanbul consiste à faire reconnaître ces principes comme des évidences mondiales. Jusque dans leurs conséquences politiques et financières, l'affaire n'est pas mince puisqu'il s'agit de rompre avec l'idée encore largement dominante qui veut que le salut du tiers monde passe par l'agriculture.

Affrontements idéologiques

Il faudrait désormais «mettre le paquet» sur les villes, afin de les rendre vivables pour les masses qui vont continuer d'y déferler et de s'y multiplier. La réorientation de l'aide internationale au développement vers les enjeux urbains (3 % des budgets seulement va aujourd'hui aux villes) s'annonce comme l'un des défis d'Istanbul.



Comme toujours lors des grands sommets de l'ONU, les organisations non gouvernementales tiennent leurs forums parallèles et manifestent.

À l'évidence, la tâche est titanesque. La planète compte 500 millions de sans-abri ou mal logés. Dix millions de citadins meurent chaque année du fait de la mauvaise qualité des logements, de l'eau et de l'hygiène. Le déracinement et le chômage, la violence, l'éclatement social et ethnique comptent parmi les plaies consécutives à la prolifération des villes.

«Techniquement, nous savons comment régler les problèmes urbains, assure Daniel Biau, responsable au centre des Nations unies pour les établissements humains de Nairobi. Ce qui manque, c'est la volonté politique.» Et de citer l'exemple de l'eau potable, que les habitants des bidonvilles africains paient jusqu'à 20 fois plus cher que les habitants ayant accès à un ré-

seau de distribution. Des conflits fonciers et politiques empêchent l'arrivée des canalisations dans les quartiers pauvres.

Pour rendre les villes plus viables et respirables, le sommet d'Istanbul devrait tourner le dos aux remèdes centralisés, planifiés et focalisés sur le logement, prônés sans grand succès en 1976 à Vancouver, lors de la première conférence Habitat. La décentralisation, la démocratie, le partenariat avec les collectivités locales, le secteur privé (BTP notamment) et les associations d'habitants sont présentés aujourd'hui comme les voies du progrès, préfigurant le schéma sur lequel l'ONU elle-même entend s'appuyer pour reconquérir légitimité et financement.

En vertu de cette logique, les maires et les ONG ont conquis droit de cité officiel dans la conférence, innovation à laquelle seules la Chine, Cuba et l'Algérie se sont opposées. En lever de rideau du sommet, une assemblée mondiale de villes vient même de s'ériger en coordination permanente afin de participer directement aux programmes de coopération des Nations unies.

Les affrontements idéologiques qui avaient secoué les précédentes «grands-messes» de l'ONU au Caire et à Pékin, notamment sur l'avortement, ne devraient pas être absents à Istanbul. S'annoncent des controverses sur l'égalité des sexes dans l'accès à la ville, sur le principe du droit au logement (que les États-Unis ont refusé, au départ, de reconnaître), sur les pouvoirs respectifs des gouvernements et des maires, et sur la nécessité d'une solidarité internationale à l'égard des pays en voie de développement. Mais la forte présence des responsables de villes, d'associations et d'ONG pourrait faire passer au second plan les traditionnels enjeux onusiens.

«Istanbul» esquissait alors un futur moins déprimant pour notre planète citadine, enrichissant la pensée de Georges Perec selon laquelle «il n'y a rien d'inhumain dans une ville, sinon notre propre humanité».

Accord sur le «droit au logement»

Les États-Unis ont mis de l'eau dans leur vin

Istanbul (AFP) — Un accord a été conclu hier à la conférence Habitat II, au sein d'un groupe de travail, sur le «droit à un logement convenable» et sur «l'obligation des gouvernements de faciliter l'accès de la population à un logement», a-t-on appris auprès de la délégation de l'Union européenne.

Le texte adopté par le groupe de travail doit être soumis pour accord définitif à la conférence proprement dite. Le groupe s'est dissout après trois journées passées à rédiger ces paragraphes épineux, sur le thème le plus délicat traité par la 2^e conférence sur les établissements humains.

La responsabilité des gouvernements

Il est dit dans cette nouvelle rédaction, au chapitre des engagements: «Nous réaffirons notre engagement en faveur de la réalisation pleine et progressive du droit à un logement convenable, tel que prévu dans de nombreux instruments internationaux. À cette fin, nous reconnaissons que les gouvernements ont l'obligation de faciliter l'accès de la population à un logement et de protéger et améliorer l'état des logements et des quartiers.»

Dans le chapitre consacré aux stratégies à mettre en œuvre (plan global d'action), il est dit que «tous les gouvernements sans exception ont une responsabilité dans le domaine du logement, comme en témoigne la création de ministères du Logement ou d'organismes du logement...».

Il est dit aussi cependant que «la fourniture d'un logement convenable à tous exige l'action, non seulement des gouvernements, mais de tous les secteurs de la société, incluant le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les communautés et les auto-

rités locales, ainsi que les organisations partenaires et la communauté internationale».

Ces formulations reprennent peu ou prou les paragraphes initiaux, qui demeuraient entre crochets, donc encore soumis à négociations, à l'issue des réunions préparatoires au sommet d'Istanbul.

Plusieurs pays, menés par les États-Unis, n'étaient pas disposés à aller aussi loin que les pays européens, où le droit au logement, avec responsabilité gouvernementale, est déjà inscrit dans la législation, sans que cela ait de conséquences juridiques pour les États. La position

américaine avait déjà évolué ces derniers jours, et le travail était surtout rédactionnel, l'accord étant réalisé sur le fond.

Le problème était de déterminer précisément le partage des responsabilités en matière de logement, étant entendu qu'aucun gouvernement ne peut se permettre de risquer que l'on saisisse les tribunaux dès qu'il y a un problème de logement.

Le texte précise donc bien que les gouvernements sont «responsables» et doivent tout faire pour permettre aux gens d'avoir un logement convenable mais que les responsabilités sont partagées.

SOLDE 50%

Sélection de vêtements italiens de griffes prestigieuses

MARCO AZZALI
SAN REMO
LUBIAM
URBIS
NANI BON
BIZZARRO
SCARAB
ETC

Modifications sur place

ÇA VAUT LE DÉTOUR D'ADOPTER
GIANTONIO
MAÎTRE TAILLEUR ITALIEN À VOTRE SERVICE DEPUIS 1959
7396 ST-HUBERT, MTL • 271-5771

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

Pour chats seulement!

- soins dentaires complets
- soins médicaux et chirurgie
- toiletage et pension
- nourriture et articles divers

Chats Montréal

Clinique vétérinaire pour chats

Charles Bradley D.V.M.
1830, rue Sherbrooke O.
(514) 939-2287

ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL
Chef d'orchestre-fondateur: ALEXANDER BROTT
Chef d'orchestre associé: BORIS BROTT



ALEXANDER BROTT



SAISON 1996-1997



CELANESE

COMMANDITAIRE CORPORATIF PRINCIPAL



16 SEPTEMBRE 1996

THÉÂTRE MAISONNEUVE
CONCERT
BACH
TIMOTHY HUTCHINS
flûte
LUC BEAUSÉJOUR
clavecin

28 OCTOBRE 1996

THÉÂTRE MAISONNEUVE
ANDREA GRIMINELLI
flûte
"VIVA VIVALDI"
Les six concertos pour flûte, op. 10

25 NOVEMBRE 1996

THÉÂTRE MAISONNEUVE
LYDIA ARTYMIW
piano
Mozart: Concerto K 414
Shostakovich: Concerto no 1
Mark Dhamaratnam, trompette

20 JANVIER 1997

THÉÂTRE MAISONNEUVE
DENIS BROTT
violoncelle
Concerto de Shostakovich
oeuvres de Tchaikowsky
DAVIDE NATIONALE
Classe Symphonie nationale

CONCERT SPECIAL

LUNDI
12 MAI 1997
SALLE WILFRID-PELLETIER
CONCERT GALA/LEVÉE DE FONDS

YO-YO MA
violoncelliste de renommée internationale
Concertos de Haydn et Boccherini
Ce concert n'est pas inclus dans la série régulière.
Les abonnés auront le premier choix des sièges.

10 MARS 1997

SALLE WILFRID-PELLETIER
MARILYN HORNE
mezzo-soprano
Vivaldi
de Falla
du Maurier

14 AVRIL 1997

THÉÂTRE MAISONNEUVE
ELMAR OLIVEIRA
violin
Concertos pour violon
Jean-Marcel Leclair,
Ernest Bloch

5 MAI 1997

THÉÂTRE MAISONNEUVE
CONCERT BEETHOVEN
JON KIMURA PARKER
piano
Concerto no 3

19 MAI 1997

THÉÂTRE MAISONNEUVE
CONCERT MOZART
BORIS BELKIN
violin
Concertos no 4

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT POUR RETENIR VOS MÊMES PLACES JUSQU'AU 10 JUIN 96.

Abonnement pour 8 concerts (parterre et corbeille) 180,00 \$ + (TPS 12,64 \$, TVQ 12,56 \$, PdA 11,44 \$) = 216,64 \$
Abonnement pour 8 concerts (balcon) 135,00 \$ + (TPS 9,44 \$, TVQ 9,36 \$, PdA 11,44 \$) = 165,24 \$

Nombre d'abonnements x Total:

Nom

Adresse

Tél.



CONSEIL DES ARTS

Conseil des Arts de Montréal

Conseil des Arts de Montréal

Veuillez envoyer cheque ou mandat de poste avec enveloppe retour affranchie et adressée à:
Orchestre de Chambre McGill 5459 Earncliffe Montréal H3X 2P8 Tél.: 487-5190

ÉDITORIAL

À propos d'équité

Jean-Robert Sansfaçon

Depuis la présentation du projet de loi 35 sur l'équité salariale, le ton a monté d'un cran entre défenseurs et opposants au projet. La décision de reporter de quelques mois l'adoption d'une telle loi ne doit pas être reçue comme une victoire de la «droite» sur les forces «progressistes» dont toutes les femmes feraient partie du seul fait d'être femmes mais comme l'occasion de débattre largement d'un sujet jusqu'ici propriété exclusive des groupes d'intérêt.

Une loi sur l'équité salariale n'est pas une simple mesure pour corriger les abus d'un système, comme peut l'être la loi des normes minimales de travail. Imposée à l'ensemble de l'économie, elle constituerait une intrusion déterminante et irréversible de l'État dans le processus normal de négociation et d'évaluation de la plupart des catégories d'emplois et de métiers. Une fois évalué, un métier risquerait fort de conserver cette «valeur scientifique intrinsèque», malgré les bouleversements rapides du marché du travail.

En soi, cette seule constatation devrait nous inquiéter. Mais il y a plus. La publication cette semaine par *Le Devoir* des conclusions d'une étude confidentielle effectuée pour le compte de la Commission des droits et libertés dans une cause opposant la CSN au gouvernement du Québec donne à réfléchir pour qui refuse les vérités d'apparence trop vertueuse. Selon cette étude qui compare des emplois à prédominance féminine du secteur public à d'autres à prédominance masculine en utilisant des techniques d'évaluation sophistiquées et que l'on veut neutres quant au sexe, plusieurs emplois féminins sont moins bien rémunérés que leur «équivalent» masculin. Cela serait surtout vérifiable pour ce qui est du temps nécessaire à l'atteinte du haut de l'échelle salariale. À titre d'exemple, malgré un pointage d'évaluation favorable à l'infirmière auxiliaire, celle-ci «devra attendre dix années pour atteindre son salaire maximum de 17,43 \$ alors que l'électricien est rémunéré à taux unique» dès son engagement.

Pour la constatation, d'accord. Pourtant, une telle analyse est trop statique pour servir de base à la décision d'augmenter rapidement le salaire de l'auxiliaire, car elle ne tient pas compte de plusieurs autres facteurs aussi déterminants dans une société qu'une analyse détaillée des tâches de travail. Le métier d'électricien, comme ceux de plombier, de typographe et même d'ouvrier d'usine de pneus, ont une longue histoire faite de luttes syndicales ou d'appartenance à des corporations de métier qui ont su imposer leurs exigences. Lorsque l'État a décidé d'avoir recours à des «hommes de métier», il a donc dû accepter ces exigences, comme il doit le faire aujourd'hui pour certains nouveaux métiers de pointe, trop souvent choisis par des hommes, il est vrai. Si le métier d'infirmière auxiliaire est moins bien rémunéré que celui d'électricien, c'est parce qu'il est occupé par des femmes, on ne le niera pas, mais aussi parce qu'il s'agit d'un de ces nombreux métiers de service apparus depuis 25 ans. On peut s'étonner de tels résultats obtenus à une autre époque et maintenus grâce à un rapport de force social exercé par corporations ou des syndicats militants, il serait toutefois injustifié de décréter, du jour au lendemain, que par souci d'équité, il faille augmenter d'autant le salaire de la téléphoniste ou de la commis-comptable du même établissement.

Si c'est surtout en début d'emploi que se manifeste l'inéquité, encore là, c'est autant l'histoire du marché du travail qui est en cause que le biais sexiste. Il n'existait pas d'échelle de salaire dans les métiers traditionnels. Aujourd'hui, même les nouveaux médecins spécialistes doivent grimper dans une échelle.

Les exigences nouvelles du marché du travail et la sensibilité syndicale et patronale aux problèmes d'équité devraient se charger de corriger progressivement la plupart de ces écarts que l'on observe encore. La question se pose donc: est-il souhaitable de figer la nouvelle «valeur» de chaque métier dans le ciment des grilles d'évaluation statiques des spécialistes de l'équité ou des autres, de façon aussi définitive que le faisaient les conventions collectives blindées des métiers traditionnels aujourd'hui en voie de disparaître (typographes, cheminots, etc.)?

Il n'appartient pas à un gouvernement de se substituer à l'évolution accélérée du marché du travail, aux rapports de force syndicaux, à l'arbitrage entre syndiqués eux-mêmes pour la répartition d'éventuels gains salariaux, ce qu'une loi sur l'équité appliquée à toutes les entreprises moyennes et grandes aurait vite tendance à faire. Car, même si les auteurs du projet de loi soutiennent que le cas de chaque entreprise sera différent, il fait peu de doute que les négociations conduites sous le leadership national des grandes centrales syndicales forceront la reproduction des grilles d'évaluation les plus avantageuses répondant à leur objectif politique d'un nivellement des conditions de travail. En outre, la possibilité pour les salariés d'entreprises où il n'y a que des emplois féminins d'exiger les conditions consenties dans d'autres entreprises, sans tenir compte de l'histoire et de la situation de l'une et de l'autre, aura un effet domino certain sur toute l'économie.

Par ailleurs, à lire les conclusions du rapport d'enquête, on s'interroge aussi quant à la valeur scientifique des fameuses grilles d'évaluation qui servent à comparer les métiers entre eux. On les dit neutres, et pourtant, comment expliquer des résultats aussi aberrants que cette valeur plus élevée accordée aux métiers de téléphoniste, de préposée aux bénéficiaires ou d'auxiliaire familiale qu'à celui d'électricien ou pire, de la technicienne en réadaptation physique (TRP) dont la formation, les responsabilités et la complexité du travail sont éminemment plus vastes?

En plus de ces considérations d'ordre technique, il y aurait lieu de revenir sur le sens même du texte de la charte des droits à l'origine de ce branle-bas de combat: «Tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit». Malgré l'apparente clarté du texte, la Commission des droits de la personne a déjà établi de façon plus qu'abusive que, dans le cas du gouvernement, l'expression «un même endroit» couvrirait toute la province! À l'origine, l'idée d'un «salaire égal à travail équivalent» n'impliquait pas de refaire l'histoire des relations de travail en une loi, mais de servir de guide pour la correction des cas de discrimination flagrants et les futures négociations de travail. Avant d'adopter un projet de loi unique au monde dont les conséquences positives, mais aussi négatives, nous sont inconnues, permettons-nous encore quelques mois d'une discussion ouverte et sereine. Du régime d'aide sociale à la loi sur le patrimoine familial, elles sont trop nombreuses les mesures sociales adoptées par nos gouvernements pour de vertueux motifs, et qui se sont révélées truffées d'effets pervers.

L E T T R E S

La faute de l'autre

Je prends bonne note du texte d'Antoine Normand de la Croix-Rouge canadienne, publié le 28 mai dernier, et de son admission du fait qu'en 1987 ont été distribués des produits sanguins non chauffés (donc potentiellement transmetteurs de virus). Je note aussi l'aveu de l'existence d'une liste préférentielle des hémophiles devant recevoir en premier les produits sanguins plus récents, de meilleure qualité et moins dangereux (surtout pour le virus provoquant le sida et celui de l'hépatite), et par le fait même l'abandon des autres hémophiles (plus âgés et plus vulnérables) ne se retrouvant pas sur ladite liste!

Je constate l'attitude enfantine du texte mettant la faute sur le voisin (par exemple la Société canadienne d'hémophilie)... mais surtout pas sur la Croix-Rouge.

Mais l'organisme de M. Normand n'a-t-il pas toujours eu la mission d'avertir et d'influencer les décisions des autres acteurs du système d'approvisionnement en sang? La Croix-Rouge, à cause de son expertise extrêmement pointue venant de son monopole, n'était-elle pas dans la meilleure position pour influencer tous les autres intervenants?

Il y a en plus quelque chose qui m'inquiète énormément pour les personnes en santé en ce moment et qui ne sont pas séropositifs (car vous aurez compris que pour les hémophiles séropositifs et contaminés à répétition, tel que moi, entre autres, il est déjà plus que trop

tard): à cause de la période «muette» de trois à six mois, selon tous les experts, où une personne contaminée mais qui ignore pourrait aller donner du sang et peut-être transmettre certain(s) virus indétectables à ce stade, il faudrait absolument chauffer tous les dons de sang pour éliminer les dangers.

Étant donné l'importance primordiale de sauver même une seule vie humaine, ne vaudrait-il pas la peine de prendre cette décision? Répondez donc à cela! Ou passez encore le chapeau à d'autres mais en nous disant au moins si cela serait une bonne idée... J'espère donc, M. Normand, que ni vous ni personne dans votre famille immédiate n'aurez besoin prochainement de produits sanguins; et je me console d'une seule chose: jamais personne ne pourra m'infliger pire que ce qui m'a déjà été fait...

M^r Guy-Henri Godin

LaSalle, 29 mai 1996

Terre-Neuve et le terroriste

Lors d'un récent congrès scientifique, le ministre Stéphane Dion a souligné que ses confrères fédéraux et lui-même trouvaient désagréable de se faire traiter de «terroristes» et que ça nuisait beaucoup au dialogue avec Québec. Cependant, par inconscience ou par perversité, il n'hésitait pas, au cours du même événement, à reprendre ses habits de terroriste fédéraliste pour faire des menaces à propos de possibles réactions de

Terre-Neuve si le Québec devient souverain.

D'abord, s'il y a des obstacles aux relations entre Terre-Neuve et les provinces canadiennes, Terre-Neuve pourrait, selon lui, exiger des dédommagements. Le ministre devrait pourtant savoir que le projet du PQ consiste à rapatrier à Québec, pour les administrer selon la volonté des Québécois, les impôts payés à Ottawa, ceci tout en maintenant l'espace économique canadien et en établissant, d'égal à égal, des ententes sur tous les sujets que les partenaires jugeront d'intérêt commun. Cela était très clairement exprimé dans la question référendaire.

S'il y a rupture de l'espace économique canadien, ce sera le fait du Canada anglais et, dans ce cas, Terre-Neuve devra s'adresser à ceux qui auraient refusé l'offre du Québec.

Stéphane Dion a ajouté, quant à l'électricité des chutes Churchill, que Terre-Neuve pourrait «fermer la switch». Stéphane Dion, qui répète pourtant sans arrêt, depuis quelques semaines, qu'il faut établir la primauté du droit, semble avoir oublié que la Cour suprême elle-même a confirmé la validité du contrat. Il semble aussi avoir oublié que si Terre-Neuve, comme il dit, «ferme la switch», la première victime c'est Terre-Neuve. Cette menace du ministre ne semble pas tellement terrorisante. Il y a dérivé vers le terrorisme d'opérateur.

Thomas Somcynsky
Sherbrooke, 1^{er} juin 1996

KENWORTH...



Je me souviens



DANIEL LATOUCHE

Une coalition dirigée par Jean-Claude Germain vient de lancer un cri d'alarme: les Québécois sont en bonne voie de devenir les cancrs du monde occidental en ce qui a trait à l'apprentissage de l'histoire.

Nous sommes forts en géographie à ce qu'il semble, mais nuls au chapitre de l'identité et de l'histoire. Remarquez que c'est tout à fait conforme à la meilleure définition qu'il m'ait jamais été donné d'entendre du Québécois moyen: quelqu'un passant une bonne partie de son temps à souhaiter être ailleurs — d'où l'utilité de la géographie — afin de pouvoir être quelqu'un d'autre — d'où l'inutilité de l'histoire.

Il n'y a pas que l'histoire ancienne à nous échapper. Même les événements d'il y a six mois semblent avoir été oubliés. Prenez le référendum. Nos analyses ont de toute évidence rayé de leur mémoire les résultats et la signification de cet événement. Malgré la bonne performance du OUI et des forces du changement, c'est le Conseil du patronat et la droite la plus conservatrice qui l'ont finalement remporté. La coalition du OUI avait pour elle les groupes communautaires, les femmes, les syndicats, la gauche (la vraie, la fausse, et la pseudo), les intellectuels (de salon ou pas), les petits entrepreneurs, les jeunes, les chômeurs, les coopératives, les artistes et tout ce qui compose la social-démocratie québécoise. Les forces du NON, pour leur part, avaient réuni les grands patrons et leurs sycophantes, les Anglo-Québécois, les banquiers, les barons ethniques et tous ceux qui bénéficient du *statu quo*. À moins de vouloir réécrire l'histoire — à défaut de l'avoir oubliée —, il faudra bien admettre, un jour, que ce sont eux qui ont gagné.

Durant toute la campagne référendaire, la coalition du changement nous a prévenus de l'effet d'un vote négatif et de ses conséquences déprimantes pour l'ensemble de la société, en particulier pour les groupes appuyant le changement. C'est même une des raisons majeures pour laquelle plusieurs personnes ont appuyé le OUI. Je n'ai pas de

chiffres à ce sujet, mais j'estime prudemment qu'un bon 20 % des appuis au OUI sont liés à des motifs socio-économiques. J'ai entendu Mario Dumont et Jacques Parizeau répéter au moins 35 fois qu'un vote pour le NON aurait des conséquences désastreuses pour notre bien-être individuel et collectif.

Or, c'est précisément ce qui se produit et je ne vois pas pourquoi on monte aux barricades en déchirant publiquement son linge sous prétexte que les compressions font mal. Ceux qui ont raison de se plaindre, ce ne sont pas les membres de la coalition du changement, mais ceux qui ont voté NON et que l'on voudrait aujourd'hui priver des fruits de leur victoire. Laurent Beaudoin et ses amis ont voté NON parce qu'ils veulent tout simplement le démantèlement de l'État québécois, ce qui leur permettrait d'obtenir davantage de subventions d'Ottawa. Pourquoi n'auraient-ils pas droit à leur victoire, aussi courte ait-elle été? Les Anglophones aussi ont voté NON en disant franchement que la seule récompense qui les satisfierait pleinement serait un retour au bilinguisme intégral. Et voilà que maintenant, on leur dit que ce bilinguisme est impensable. Pas étonnant qu'ils soient frustrés.

À ce titre, on peut se demander si la décision du gouvernement québécois de ne pas hausser la TPS comme il nous l'avait annoncé dans l'éventualité d'un NON n'est pas, elle aussi, un détournement de démocratie.

Reconnaissons d'autre part qu'Ottawa est probablement plus respectueux du résultat référendaire que ne l'est le Québec. Jean Chrétien n'a jamais caché qu'il comptait bien mettre le Québec au pas au lendemain d'une victoire du NON. Il l'a dit

et répété tout au long de la campagne référendaire. Jusqu'à la fin, il a refusé de faire des concessions au grand désespoir de ses alliés fédéralistes du Québec. Or, c'est lui qui a eu raison. Le NON l'a emporté et si les souverainistes insistent pour rappeler que la souveraineté pourrait être acquise avec un score de 50 % plus un, on ne voit pas pourquoi il faudrait refuser à Ottawa le droit de mettre en branle sa politique de répression politique et économique du Québec avec un résultat similaire. C'est précisément ce que Jean Chrétien et ses amis ont fait et vont continuer à faire.

On peut reprocher beaucoup de choses à Jean Chrétien, mais on ne peut quand même pas lui reprocher de dire ce qu'il pense (ce qui n'exige pas de longs discours). Il a promis de remettre le Québec à sa place et il est allé chercher la seule personne au Québec pensant exactement comme lui sur le sujet, Stéphane Dion. Rappelez-vous la déclaration de ce dernier à l'effet que la seule façon de guérir les Québécois de leur obsession de liberté était de leur faire mal. De même, on ne va pas reprocher à M. Dion de faire exactement ce qu'il n'a eu de cesse d'annoncer. Lui non plus n'a jamais nié son mépris le plus profond envers les provinciaux du Québec. Il l'a dit et répété tout au long de la campagne référendaire et il a payé un prix très élevé pour ce faire. On peut ne pas être d'accord avec son analyse, il faut quand même reconnaître qu'il joue le jeu à visage découvert et sans état d'âme.

Ce n'est pas vraiment le cas de Lucien Bouchard. En effet, pourquoi ne pas avoir dit franchement à la Fédération des femmes du Québec que le retrait temporaire de la Loi sur l'équité salariale était la conséquence directe du résultat référendaire? Pourquoi ne pas rappeler à ceux et celles qui vont perdre certains bénéfices — le mot est immoral — au chapitre de l'aide sociale qu'ils doivent ce résultat à Ottawa et à sa réforme de l'assurance-chômage?

La démocratie, c'est aussi passer au *cash* et s'accommoder des résultats d'une défaite. Le fédéralisme, on ne le dira jamais assez, c'est la misère.

À PROPOS

... de la recherche forestière

Selon les derniers relevés annuels, 87 millions sont investis au Québec en recherche forestière, dont environ 30 millions en recherche sur la ressource forestière. «La contribution de l'industrie forestière à ce chapitre a été de quatre millions», estime Jacques Robitaille, sous-ministre associé aux Forêts et confierencier au colloque. «Il est évident que le gouvernement du Québec ne pourra pas continuer seul à assumer l'effort du leadership dans ce domaine», conclut-il. La situation pourrait d'ailleurs changer, puisque les utili-

sateurs-payeurs sont ceux qui, dorénavant, devraient financer la recherche en aménagement et protection de la ressource forestière. L'industrie forestière a d'ailleurs fait savoir au ministère qu'elle augmenterait de 1,5 million sa participation financière à la recherche forestière cette année. Cette somme permettra de compenser en partie la réduction du budget ministériel en recherche-développement.

Forêt
Ministère des Ressources naturelles, mai 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Place aux jeunes!

Dans le réseau de l'éducation, deux solutions s'imposent: la retraite obligatoire à 65 ans et le partage du temps de travail

JEAN-LOUIS GUILLEMOT
JEAN LACHAPPELLE

Les auteurs sont étudiants au doctorat en philosophie, respectivement aux universités d'Ottawa et de Guelph, et membres du Réseau des intellectuels pour la souveraineté

Avec les compressions annoncées dans le domaine de l'éducation par le gouvernement Bouchard, c'est encore la génération X qui en prendra pour son rhume. En effet, il apparaît qu'avec des compressions de l'ordre de 553 millions, ce sont les étudiants et les jeunes diplômés qui risquent à long terme d'en faire les frais.

Afin de s'assurer que tout un chacun contribuera au redressement des finances publiques, plusieurs possibilités méritent d'être examinées. Pour être justement réparti, l'effort collectif ne doit pas toujours émaner de la même collectivité. À notre avis, deux solutions s'imposent dans le secteur de l'éducation: la retraite obligatoire à 65 ans et le partage du temps de travail.

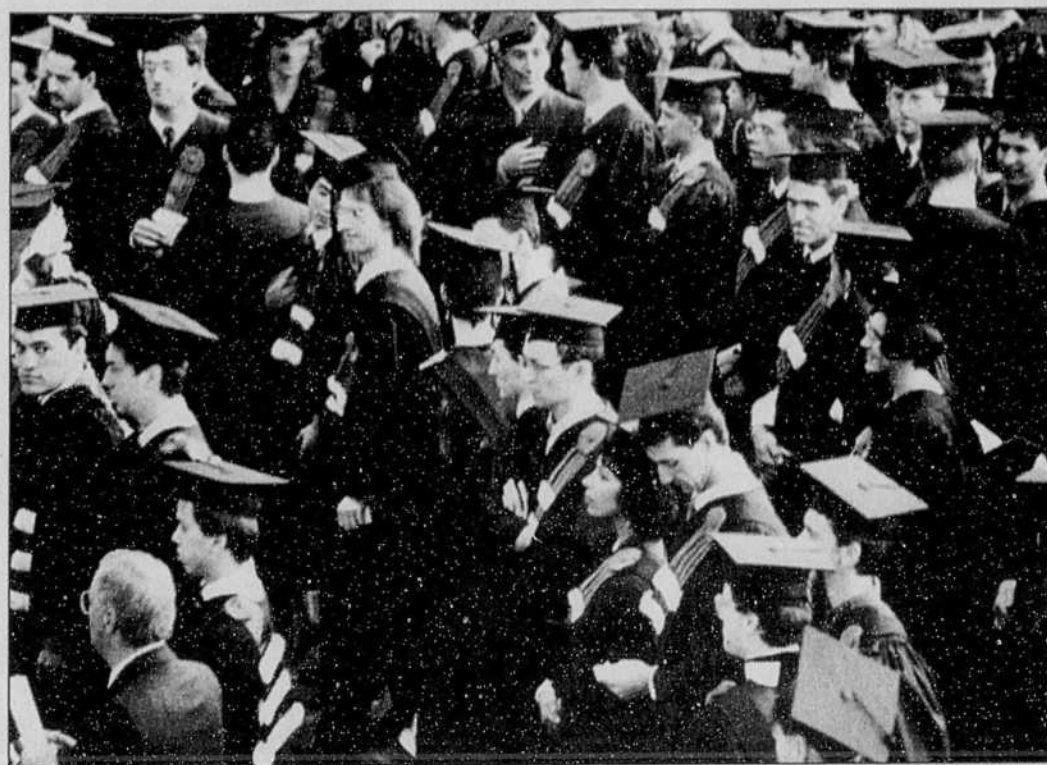
La première des deux solutions a été proposée il y a quelques mois par l'aile jeunesse du PQ et presque aussitôt abandonnée par les hautes instances du parti. Notre argument consiste à dire que si une telle mesure est peut-être inappropriée dans certains secteurs d'activité, la retraite obligatoire à 65 ans et le partage du temps de travail, en revanche, ont des avantages évidents.

Examinons en premier lieu quelques données pour les moins révélatrices. Si on ne prend en considération que les cégeps et les universités, les statistiques récentes révèlent que, dans ces institutions, plus de 400 professeurs de 65 ans et plus sont toujours en fonction. Selon un calcul approximatif conservateur, cela représente une masse salariale de près de 32 millions.

Quelle interprétation donner à ces chiffres? D'abord, nos aînés devraient savoir que plusieurs jeunes diplômés cognent souvent en vain aux portes des institutions d'enseignement. Il est temps pour ces professeurs de faire preuve de gros bon sens en y allant d'un geste de solidarité envers leurs pairs de la génération montante. Au risque de passer pour des iconoclastes, que ceux qui ont théorisé une bonne partie de leur carrière sur l'effort collectif et l'engagement social mettent leur idées en pratique! Avec les régimes de pension dont ils bénéficieraient, qu'est-ce qui pourrait empêcher nos universitaires de renom parvenus à l'âge de la retraite d'écrire tous les articles et ouvrages qu'ils voudront? Les professeurs qui veulent absolument continuer à faire de la recherche auront toujours la possibilité de le faire même s'ils ne sont plus affiliés à une institution.

De plus, en libérant les professeurs de cégeps et d'universités qui occupent le haut de l'échelle salariale, la retraite obligatoire contribuerait non seulement à alléger la masse salariale de ces institutions, mais cela constituerait également un geste concret favorisant l'accès des jeunes au marché du travail.

À cet égard, l'argument selon lequel on devrait repousser l'âge de la retraite à 68 ans — argument notamment défendu par Bernard Landry — sous prétexte qu'un manque à gagner menace le régime des rentes



Ce sont les jeunes diplômés qui risquent à long terme de faire les frais des compressions dans l'éducation.

du Québec, nous apparaît insuffisant. D'une part, il n'est pas besoin d'être grand clerc en économie pour comprendre que consommation et investissement constituent deux de ses principaux catalyseurs. L'une des solutions réalistes au problème du financement du régime des rentes consiste à faire des jeunes des leviers économiques qui pourront, au même titre que leurs aînés, alimenter les coffres de l'État. D'autre part, si le financement du régime des rentes est effectivement devenu alarmant, il faudrait peut-être se demander si cela n'est pas attribuable à un régime de pension trop généreux. Le cas échéant, c'est au gouvernement de prendre le taureau par les cornes pour que les générations à venir n'aient pas à en faire les frais. Le déséquilibre entre les générations est devenu si criant que l'injustice apparaît inéluctable: la génération X ne pourra manifestement pas bénéficier du régime des rentes selon les mêmes termes que celle de leurs aînés.

Selon nous, le motif non avoué qui rend mal à l'aise les dirigeants face à l'idée d'imposer la retraite obligatoire à 65 ans est de nature morale. Or, il faudrait se questionner quant à savoir s'il n'est pas tout aussi immoral de bloquer le marché du travail aux jeunes. Auquel cas, dans les conditions économiques présentes, ne pas adopter une telle mesure pour relancer l'emploi chez les jeunes émane d'une politique sociale douteuse.

Partage du temps de travail

Mais ne nous leurrions pas. D'aucuns nous diront que la retraite obligatoire n'est pas une recette miracle à la crise économique. Et ils n'auraient pas tort. En effet, 32 millions d'économie alors qu'il faut en couper 553 millions, voilà qui risque d'apparaître comme des économies de bouts de chandelles. C'est pourquoi nous y ajoutons une deuxième solution: le partage du temps de

travail. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit là d'une mesure qui ne va pas sans soulever les passions. Cependant, avec la crise de l'emploi que nous traversons, elle est devenue impérative, voire incontournable. Pour dégager un consensus sur l'implantation d'une telle politique, il est à espérer deux choses. D'une part, que les syndicats sauront faire passer l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers de leurs membres. Mais à notre connaissance, rien dans les quelques études de la CEQ qui abordent de près ou de loin cet enjeu ne nous autorise à le croire. Et d'autre part, il faut souhaiter que les directeurs d'institutions d'enseignement n'essaient pas de profiter de ces mesures pour tenter d'alléger leur masse salariale.

Pourquoi la politique du partage du temps de travail est-elle aujourd'hui devenue incontournable? Parce qu'en augmentant le nombre de salariés, elle représente une solution concrète au problème du chômage. Il faudrait arrêter de la considérer comme une simple utopie. Cette question devrait être débattue ailleurs que dans l'arène manichéenne des relations employeurs-employés. Il est grand temps d'en faire un choix de société à propos duquel nos dirigeants devraient envisager de légiférer si aucune initiative n'est prise en ce sens.

Des milliers de diplômés de tous les secteurs sortent des universités chaque année et se retrouvent avec des *McJobs*. Dans le contexte d'une crise qui commande 553 millions de compressions, tout le monde de l'éducation doit mettre l'épaule à la roue: de l'étudiant qui ne doit pas pester devant une légère hausse de ses frais de scolarité, en passant par les professeurs qui se doivent d'accepter de partager leur temps de travail, jusqu'aux professeurs aînés qui se doivent de laisser leur place à la génération montante.

Après la colère: que faire? jusqu'où aller?

FRANÇOISE DAVID
Porte-parole de la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté

J'ai lu avec attention et intérêt l'éditorial récent du *Devoir* à propos de la vigile des femmes des 1^{er} et 2^e juin. Mme Bissonnette comprend notre colère et notre amertume mais nous incite à renoncer à la tentation de la chaise vide. Elle s'étonne aussi que l'équité salariale soit devenue, selon elle, la priorité de notre coalition. Elle nous dit que nous ne pouvons pas nous attendre à une hausse importante du salaire minimum chaque année. Elle nous invite enfin à placer la lutte contre les compressions à l'aide sociale au cœur de nos actions. J'aimerais ici rétablir certaines choses.

D'abord, le boycott des tables, comités, sommets, chantiers... a été évoqué comme une hypothèse, tout comme, d'ailleurs, une grève des femmes ou une invitation aux ministres à partager le quotidien d'un groupe communautaire. La question que j'ai posée dimanche était: «Que faut-il donc faire pour que les gouvernements nous prennent au sérieux?» Les réponses viendront en leur temps, lorsque nous aurons consulté largement nos membres.

Quant à l'équité salariale, c'est bien malgré nous qu'elle a pris tant de place durant notre vigile. L'annonce-surprise de M. Bouchard, le 31 mai, a suscité une immense colère chez les femmes présentes. Deux jours auparavant, l'Assemblée nationale avait adopté à l'unanimité le principe du projet de loi et l'avait déferé pour étude à la Commission des affaires sociales. Celle-ci devait entendre 15 groupes patronaux, syndicaux et féministes, les 6 et 7 juin. Le mémoire de la FFFQ était prêt.

Le report est bien plus qu'une question technique. Il révèle chez ce gouvernement qui a tant promis, une hésitation palpable à satisfaire la revendication des femmes à savoir: une loi proactive sur l'équité salariale. Oui, nous sommes inquiètes. Le monde des affaires ne veut pas entendre parler d'un loi, j'écouterai au *Midi-quinze* M. Cléroux, directeur de l'Association des entreprises indépendantes, réclamer tout bonnement l'abandon du projet de loi. À la place, les femmes pourraient se plaindre à une Commission sur l'équité salariale si elles estiment être victimes de discrimination. Ça fait 20 ans que les femmes portent plainte à la Commission des droits de la personne... sans résultats, ou à peu près.

Quant au salaire minimum, j'aimerais rappeler ici la déception des femmes, l'an dernier, à l'annonce d'une faible hausse. Le Québec a pris du retard, à ce chapitre et, nous voulons combler ce retard. Pour 100 000 travailleuses et travailleurs, une nouvelle hausse signifie un pas de plus vers la sortie de la pauvreté. Alors, nous récidivons et oui, nous sommes pressées.

Finalement, je tiens à souligner les efforts intenses que nous avons déployés depuis décembre 95 pour amener le gouvernement du Québec à retirer les coupures annoncées à l'aide sociale. De nouvelles compressions sont prévues, tout aussi inacceptables que les précédentes. Les faits, les chiffres? Nous les avons discutés à plusieurs reprises avec la ministre de la sécurité du revenu et le premier ministre. Pourtant, le gouvernement persiste sans s'inquiéter de la colère des pauvres.

Que faudra-t-il donc faire de plus pour qu'il agisse réellement avec compassion, équité et justice?

La lutte contre l'évasion fiscale

Des inquiétudes compréhensibles mais non fondées

Les mesures prévues par le ministère du Revenu sont indispensables pour préserver la justice et l'équité

ROGER BERTRAND
Ministre délégué au Revenu

Dans l'édition du *Devoir* des 25, 27 et 28 mai 1996, le journaliste Michel Venne soulève le fait que les projets de loi 32 et 36 déposés à l'Assemblée nationale du Québec constituent des entraves à la vie privée des contribuables. Il mentionne également que ces deux projets de loi bafouent les règles établies en ce qui a trait aux renseignements personnels.

Ce n'est pas la première fois que *Le Devoir* manifeste des inquiétudes quant aux moyens pris par le ministère du Revenu du Québec pour contrer l'évasion fiscale. En tant que ministre délégué au Revenu et contribuable, je comprends ces inquiétudes, car ces moyens pourraient mener à des abus s'ils étaient mal encadrés. Par ailleurs, je sais que l'évasion fiscale est une plaie sociale qui a des conséquences néfastes sur la qualité des services à la population de même que sur la qualité de vie d'un bon nombre de nos concitoyens et nos concitoyennes.

Le projet de loi 32 s'inscrit dans la démarche du gouvernement pour lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Ce projet de loi et

le projet 36 visent l'amélioration des moyens mis à la disposition du ministère du Revenu pour accroître la perception des montants dus à l'État. En fait, il s'agit de moyens complémentaires qui visent à assurer une meilleure équité envers les citoyens.

Sur le plan social, il est inacceptable de maintenir l'iniquité actuelle, puisque les contribuables qui se conforment aux lois fiscales supportent un fardeau fiscal plus élevé en raison de l'insécurité de ces lois par une minorité de citoyens. Le ministère du Revenu doit rechercher, en toute équité, l'efficacité maximale en matière de perception des impôts et des taxes, de détection des erreurs, de la délinquance ou de la fraude. Ainsi, les contribuables qui respectent les lois fiscales seront convaincus que chacun paie sa juste part du financement des services publics.

Le ministère du Revenu procède déjà à de nombreuses vérifications à partir des informations à sa disposition et il met en place des moyens pour en maximiser l'utilisation. Toutefois, les informations détenues par le ministère sont insuffisantes pour déceler le travail au noir et l'économie souterraine qui, par définition, sont inconnus du ministère.

De plus, actuellement, le ministè-

re n'est pas en mesure de détecter les particuliers et les entreprises qui ne produisent pas leur déclaration de revenus, les mandataires qui ne font pas leurs remises de taxes ainsi que les contribuables et les mandataires qui ne produisent que des déclarations partielles. C'est pourquoi le ministère du Revenu entend consacrer des efforts particuliers à l'acquisition et à l'exploitation de renseignements sous forme de fichiers provenant d'autres ministères et organismes publics.

Contrairement à ce que les articles de M. Venne laissent croire, le ministère du Revenu ne présume pas de la malhonnêteté des citoyens. Il veut se donner les moyens de dresser un portrait fidèle des faits, en vue de détecter les activités économiques pour lesquelles les impôts et les taxes sont impayés. En ce sens, les projets de loi 32 et 36 donneront au ministère du Revenu les moyens de rendre le processus d'échange de renseignements plus flexible et efficace, tout en respectant le rôle de la Commission d'accès à l'information. Le secret fiscal continuera de faire partie intégrante de la Loi sur le ministère du Revenu. De même, les principes de la Loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, selon lesquels chacun a droit d'accès à son dossier et que l'information personnelle est protégée, seront préservés.

Tous les Québécois, particulièrement les payeurs de taxes, exigent des actions gouvernementales cohérentes, peu importe le ministère ou l'organisme interlocuteur. Voilà ce qui justifie la compensation gouvernementale inscrite depuis 1993 dans la Loi sur le ministère du Revenu de même que les changements proposés pour la rendre plus efficace (projet de loi 32) et l'étendre aux ministères et aux organismes publics (projet de loi 36).

Il est faux de prétendre que les changements se feront sans débat public. Nos intentions et notre démarche ont toujours été transparentes. Dès le discours sur le budget 1995-96, notre volonté était explicitement exprimée. En outre, le 28 février 1996, la Commission du budget et de l'administration, comprenant des parlementaires des deux côtés de la Chambre, a adopté unanimement une résolution statuant la prééminence de la Loi sur l'impôt pour que le ministère obtienne les renseignements contenus dans les fichiers des organismes gouvernementaux et des ministères pour faciliter l'identification des contribuables à risque.

De plus, le 2 mai, la Commission de la culture n'a pas remis en cause cette résolution ni la démarche du gouvernement. Pourtant, le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, est intervenu sur le sujet à plusieurs re-

prises. Enfin, le Discours sur le budget du 9 mai a précisé la nature de nos interventions.

Principes à respecter

L'évolution de notre société doit tenir compte de deux principes démocratiques, la justice et l'équité, quand il est question de considérations pragmatiques connues de tous comme le travail au noir.

Je rappelle que le manque à gagner annuel en matière de revenus fiscaux découlant de l'économie souterraine et du travail au noir excède un milliard.

Les mesures prévues par le ministère du Revenu et par le gouvernement du Québec sont indispensables pour préserver la justice et l'équité, la base de notre système démocratique. Plus encore, c'est une question de solidarité, car tous les contribuables du Québec devraient appuyer le gouvernement dans sa démarche contre l'évasion fiscale et le travail au noir.

♦ ♦ ♦

Réplique

Il faut convenir que l'évasion fiscale est un problème social, bien que des universitaires commencent à dire qu'on en exagère parfois la portée. Quoi qu'il en soit, le ministre n'a pas fait la démonstration dans sa lettre de la nécessité absolue des moyens exceptionnels qu'il cherche à obtenir pour contrer ce phénomène.

Les deux derniers rapports du

Vérificateur général du Québec montrent en outre que le fisc est incapable d'exploiter efficacement les renseignements qu'il possède déjà sur les contribuables. En quoi serait-il plus efficace si on lui permet d'en accumuler davantage?

Si le fisc ne présume pas de la malhonnêteté des citoyens, il est évident, pour requérir des moyens de cette ampleur, qu'il ne fait plus confiance en leur parole. En procédant par des moyens détournés pour obtenir des renseignements sur eux, le fisc discrédite l'autocotisation et affaiblit le pouvoir conféré à la Commission d'accès à l'information de nous protéger contre les abus.

M. Bertrand évoque l'adoption à l'unanimité d'une motion des députés en faveur de ces initiatives. Or, les libéraux ont voté contre le principe du projet de loi, lundi.

S'il veut rétablir la justice et l'équité, le ministre pourrait, au lieu de privilégier les moyens de surveillance, suggérer de s'attaquer aux causes du travail au noir qui ont un rapport avec le système fiscal lui-même et inventories par son propre ministère dans une étude récente.

Enfin, jamais je n'ai remis en doute la bonne foi et les convictions démocratiques de M. Bertrand. Cependant, je lui signale qu'on n'obtient pas la solidarité par la surveillance. Un citoyen a besoin de se sentir libre pour être solidaire. Sans quoi il est conquis. M. Bertrand, j'en suis sûr, ne veut pas d'un peuple de conscrits.

Michel Venne

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufosse, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Trépanier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable des publicités); Sylvie Laporte, Nathalie Lemioux, Pierrette Rousseau, Micheline Turcotte, avis publicitaires et annonces classées; Jacqueline Avila, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyanne Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Legeon; Michèle Bouchard (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carrel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FON-

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

1997 Un résultat concret: le partage des coûts de la peinture du vieux pont de Québec

SUITE DE LA PAGE 1

la réunion des premiers ministres des 20 et 21 juin à Ottawa porterait sur des questions «économiques, sociales et administratives». «Dans cette mesure, je serai présent», a-t-il confirmé.

Cependant, il est possible que M. Bouchard se retire de la salle de réunion à un moment où M. Chrétien pourrait aborder brièvement la question constitutionnelle.

M. Chrétien doit déterminer s'il tiendra, au plus tard en avril 1997, une conférence fédérale-provinciale sur la formule d'amendement de la Constitution. La Constitution de 1982 fait obligation de tenir une telle réunion au cours des 15 années suivant son entrée en vigueur pour évaluer la formule d'amendement.

Or, le premier ministre canadien s'appuie sur une prétention de son homologue de la Saskatchewan, Roy Romanow, voulant que cette obligation a déjà été remplie lors des discussions sur l'Accord de Charlottetown en 1992.

«Si l'interprétation de M. Romanow est bonne, ça règle le problème, a dit M. Chrétien. Moi, j'espère qu'on n'aura pas besoin d'en parler. M. Bouchard ne veut pas parler de

Constitution. Moi, je ne veux pas parler de Constitution. Si c'est le consensus de dire qu'on en a déjà discuté et qu'on ne veut pas en parler, la réunion, il n'y en aura pas.

«J'aimerais qu'on ait le changement dans la Constitution pour un veto des régions. Mais il faut l'unanimité. Si un ou deux ou trois disent non, l'unanimité est impossible. Alors, pourquoi perdre notre temps?»

Il va de soi que tout report des débats constitutionnels rend impossible l'inclusion dans la Constitution de la reconnaissance du Québec comme société distincte.

M. Chrétien a précisé, en ce qui a trait à la rencontre des 20 et 21 juin, que la question de l'harmonisation de la TPS et de la compensation du Québec n'était pas à l'ordre du jour. Il a souligné qu'une réunion des ministres des Finances est prévue la semaine prochaine et que la question y sera sans doute abordée. M. Bouchard a toutefois précisé que si la question n'était pas réglée au niveau des Finances, il la soulèverait à la réunion des premiers ministres.

Sur le plan de l'économie, les deux hommes ont convenu de suivre de près, grâce à un comité spécial, l'évolution d'une quinzaine de projets industriels, dont la majorité se-

raient développés à Montréal et dont une dizaine pourraient être réalisés dans un an. La liste des projets n'a pas été rendue publique.

Aucune entente n'est intervenue sur la construction ou sur la réalisation d'une étude de 50 millions sur la faisabilité d'un train à grande vitesse entre Québec et Windsor tel que le laissait entendre le ministre Jacques Brassard au début de la semaine.

Cependant, les deux gouvernements demandent à Bombardier de leur faire, d'ici quatre mois, une nouvelle proposition pour un projet qui devrait être moins onéreux dans l'ensemble et requérir une contribution financière moindre de la part des pouvoirs publics. Une étude antérieure prévoyait un coût de 18 milliards dont les trois quarts auraient été assumés par l'État.

M. Bouchard a précisé qu'il n'y avait «aucun engagement financier» de la part de Québec et d'Ottawa à ce stade-ci. Les gouvernements devront décider, lorsque Bombardier leur soumettra une nouvelle proposition, de l'opportunité, à ce moment-là, de financer une étude de faisabilité détaillée. L'Ontario devrait, selon M. Bouchard, participer à la même opération.

Le seul dénouement auquel la rencontre aura donné lieu est l'annonce, par les deux chefs de gouvernement réunis au sommet après la crise provoquée par l'affaire Bertrand, d'une entente sur le partage des coûts de la peinture du vieux pont de Québec. Via Rail assumera 60 % des 60 millions requis, Québec 30 % et Ottawa 10 %.

Interrogé à savoir si le fait de coopérer avec M. Chrétien sur le plan économique pouvait nuire à la cause souverainiste, M. Bouchard a répondu «non».

Selon M. Bouchard, cette coopération peut servir à rendre le Québec plus fort économiquement. «Certains diront que ça prouve que le fédéralisme marche. Moi je dirai: non, ça prouve que quand on est souverainiste, quand on prend nos affaires en main, quand on est responsables solidairement au Québec, on peut aller plus loin.»

Une économie forte est bonne pour tout le monde, a ajouté M. Bouchard. Que l'on veuille faire du Québec une province forte ou un pays souverain économiquement fort, a-t-il dit, vous avez besoin d'une économie forte.

M. Chrétien a marqué son désaccord: «Moi, je pense que plus l'économie du Québec est forte, plus ça incite les gens à rester au sein du Canada.»

OSM «Je voulais sortir de la morosité ambiante»

SUITE DE LA PAGE 1

pas d'orchestre, et sans publicité, pas de public. Le message était clair, il fallait effectuer le rapprochement entre l'OSM et le public.»

La chose paraît plus simple qu'elle ne l'est vraiment. Comment attirer un nouveau public sans s'aliéner les fidèles? Comment redonner aux musiciens la place qui leur revient à l'avant-scène? Et comment concilier les deux questions en une approche de marketing?

On a vu les premiers résultats: un nouveau programme aux couleurs vives misant sur l'appartenance — «mon orchestre» — et mettant en évidence les musiciens plus que le chef, les compositeurs plus que les solistes. L'OSM a pris les devants en annonçant sa saison 1996-97 avant tout le monde; surtout, la publicité dans les journaux avait de la gueule comme jamais. Une image dynamique, presque «agressive».

«On a voulu marquer le pas très rapidement, reconnaît la directrice générale. On est là, on existe. Je voulais sortir de la morosité ambiante. La situation est sérieuse et il fallait faire quelque chose de «pro-actif» pour changer les choses et reconquérir notre place. Mais ce n'est pas seulement en vendant des billets qu'on va remplir des salles.»

Et les modifications apportées seront encore plus nombreuses l'an prochain, promet la directrice générale, une femme déterminée qui n'a pas peur de tutoyer le maestro Charles Dutoit en conférence de presse. Convaincue, mais réaliste tout de même, Mme Courchesne dit que les actions entreprises en publicité se poursuivront mais n'augmenteront pas le déficit.

«Nous redistribuons les sommes disponibles en établissant un vrai plan d'affaires avec nos partenaires. Nous avons aussi un

plan de relance pour résorber le déficit. Cela devrait prendre trois ans avant d'équilibrer le budget. Le problème de l'OSM, ce n'est pas le contrôle des dépenses, mais le manque de revenus.»

Même si elle dit ignorer le montant et les modalités, Michelle Courchesne voit d'un bon œil la commandite supplémentaire qu'a commandée le ministre des Finances, Bernard Landry, à Loto-Québec. Il n'est toutefois pas question de se reposer sur ses lauriers pour autant. L'OSM compte plus que jamais aller vers le public en créant l'événement.

Comme prélude, l'orchestre lancera bientôt la toute première campagne de financement public de son histoire. A plus long terme, les projets ne manquent pas non plus. On pense, entre autres, à la télévision et à une exploration plus assidue des tournées en province avec l'orchestre.

«Une des premières choses que j'ai demandées en arrivant, c'est: quand est-ce qu'on fait une tournée au Québec? Ce n'est pas pour aller jouer dans les plates-bandes des autres orchestres. En tant qu'ambassadeur culturel, comme Céline Dion ou Roch Voisine, on dit vous ne nous voyez pas souvent, alors on vient vous dire bonjour une fois de temps en temps.»

En saison, l'OSM mettra l'accent sur une quinzaine de concerts. Exemple: la première soirée de l'année, un concert populaire Air Canada, mettra en vedette l'American String Quartet et ses quatre violons Stradivarius. Selon Michelle Courchesne, il y a là assez d'éléments pour créer l'événement.

Mais elle compte aussi, et surtout, miser de plus en plus sur la force première de l'orchestre, les musiciens. Il n'est donc pas question d'utiliser un porte-parole unique, comme c'est beaucoup le cas en publicité présente-

ment, qui pourrait les éclipser. Au contraire.

«Je voudrais que les musiciens deviennent des porte-parole. Comme orchestre, je veux les faire connaître. Dans les programmes, on fera leur portrait, un à un. Il s'agit de leur redonner un sentiment d'appartenance et le goût de représenter l'OSM plus que jamais. Le rôle de notre administration, c'est de les remettre à l'avant-plan.»

À l'externe, la directrice vise donc le public mais il est clair qu'à l'interne, elle pense beaucoup aux musiciens. Une nouvelle salle? Peut-être, tout dépend de la situation économique. Cependant, la directrice se concentre surtout sur les négociations d'une nouvelle convention collective avec les musiciens.

«Une nouvelle salle, ce serait merveilleux si la conjoncture s'améliore. Cela fait partie d'une vision globale et à long terme, mais justement, ma priorité, c'est de faire travailler les musiciens en poursuivant la progression artistique de l'orchestre. Les musiciens sont primordiaux à l'OSM.»

Certes, Charles Dutoit ne sera pas oublié lors de la prochaine saison. On fêtera comme il se doit son vingtième anniversaire de direction artistique. Mais il est clair plus que jamais que l'OSM, ce sont 100 musiciens sur scène, aussi. Michelle Courchesne parle de pédagogie, un autre mot qu'on avait délaissé à l'OSM depuis des années.

«Une pédagogie vivante et dynamique, adaptée aux nouvelles technologies. On peut faire plein de petits projets pas trop coûteux. Mieux comprendre les musiciens, qui ils sont et ce qu'ils font, fera notamment découvrir la musique aux gens. Pour rendre ça vivant aux yeux de certains publics, il faut offrir davantage sans dénaturer l'expérience du concert symphonique sur scène. Tous jours dans le respect de la musique.»

PQ Budgets sensiblement accrus

SUITE DE LA PAGE 1

fichage commercial public, qui ne seront pas modifiées.

D'après les informations recueillies par *Le Devoir*, le gouvernement ira de l'avant avec l'idée originale de remettre sur pied la Commission de protection de la langue française pour veiller à l'application de la loi, un organisme que le gouvernement Bourassa avait aboli en 1993.

Parallèlement, des mesures seront prises pour que l'Office de la langue française intervienne de façon plus systématique et rapide lors d'infractions aux articles de la Charte concernant l'affichage, telles l'unilinguisme anglais et le bilinguisme non conforme au principe de prépondérance du français.

En ce qui concerne l'étiquetage, l'emballage et les modes d'emploi des produits, les dispositions seront prises pour s'assurer que les consommateurs auront accès en tout temps à des informations en langue française.

En vue d'une application efficace de toutes ces mesures, les mandats de la Commission de protection, de l'Office et du Conseil seront redéfinis. Et leur budget de fonctionnement sera sensiblement accru.

En outre, le gouvernement créera un secrétariat aux politiques linguistiques dont la présidence sera assumée par Yves Martin, un ancien haut mandarin actuellement sous-ministre associé à la Culture. Dans ses nouvelles fonctions, il dépendra directement du secrétaire général du gouvernement, Michel Carpentier.

Il est également dans l'intention du gouvernement de renforcer la place du français dans l'activité économique québécoise.

Pour y parvenir, il entend mettre à contribution son pouvoir d'achat qui est de quelque 14 milliards annuellement. Un principe qu'il appliquera à son administration publique et qu'il étendra aux organismes municipaux et scolaires, ainsi qu'aux organismes de santé et de services sociaux. Et qui touchera les nouvelles technologies. Ainsi, il encouragera le développement de logiciels en français et de logiciels multilingues pour faire contre-poids aux logiciels en anglais.

Cette politique de la place prioritaire du français, qui vise à mettre un terme au bilinguisme institutionnel, s'étendra également à toutes les communications officielles de son administration publique, ainsi que des organismes qu'il contrôle ou dont il subventionne le fonctionnement.

Les demandes répétées de la communauté anglophone en faveur d'un élargissement à l'école anglaise n'ont pas été écoutées. En contrepartie, le gouvernement modifiera le règlement concernant l'admission à l'école anglaise d'élèves dont les parents sont en séjour temporaire au Québec. Dorénavant, les parents qui seront tenus de séjourner plus de six ans pourront continuer d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Soucieux de voir ses politiques linguistiques réalisées conformément à ses objectifs, le gouvernement a commencé à placer son monde au sein des divers organismes. Après Nadia Assimopoulos, qui a remplacé Pierre-Etienne Laporte à la présidence du Conseil de la langue française, c'est un autre loyal serviteur qui remplacera Antoine Godbout au poste de secrétaire. Il s'agit de Ghislain Croft, qui était directeur des bureaux de la coopération et de la francophonie au Secrétariat aux affaires intergouvernementales.

MORIDE Les techniciens ont accepté de réinvestir la moitié de leurs salaires dans la production

SUITE DE LA PAGE 1

gine semblait éteint. Jusqu'au jour où...

La fille de Tati, Sophie Tatischeff, monteuse de son état (qui avait conservé dans ses caisses les bobines originales jetées rageusement par son père) et le réalisateur François Ede, après huit années de casse-tête, de recherche et de reconstitutions d'une complexité extrême, parvinrent l'année dernière à redonner au film ses couleurs perdues. Le chromatisme était virtuel, invisible sur le négatif. Les trois couleurs primaires se séparaient dans l'objectif et réclamaient des filtres. Il fallait créer un nouveau négatif, réinventer objectif et tireuse, entre autres difficultés.

Retour dans l'Indre à Sainte-Sévère en 1947. D'origine bretonne, Roger Moride a fait ses premiers pas de technicien dans *Pas si Bête*, film d'André Berthomieu où Bourvil tenait la vedette. On l'a recommandé à l'équipe Tati et il arrive par camion avec l'équipement sur le tournage un beau jour de mai.

Venu du music-hall, Tati n'a sur sa feuille de route cinématographique que des courts métrages, dont *L'École des facteurs*. Mais le célèbre et influent producteur Fred Orain croit en son poulain. Quand il voit *L'École des facteurs*, il refuse de le sortir, le trouvant trop bon pour brûler son sujet. Et de convaincre Tati de le développer en

long métrage. L'aventure va s'intituler *Jour de fête*.

Sainte-Sévère est demeuré hors du temps, épargné par les années de guerre, cadre idéal pour ce film qui tient autant de la chronique de village que de la comédie, sur une intrigue simple: les forains débarqués pour une grande fête montent manège et stands de tirs. Le facteur à bicyclette, (Tati lui-même bien sûr), d'adals et gaffeur, essaie de se convertir à l'efficacité américaine en accélérant la cadence de sa livraison postale, avec force gags. 49 ans plus tard, le film n'a pas vieilli.

Jacques Tati ne vient pas du music-hall pour rien. Il sait séduire son monde. Le village de Sainte-Sévère qui voit ces étrangers investir leur univers comme des salimbanques, fond bientôt et s'implique corps et âme dans le tournage. Les enfants, les parents jouent aux côtés des acteurs. Chacun se décarcasse pour aider l'équipe. Au départ, il faut monter le manège des chevaux de bois, acheté de seconde main sans le mode d'emploi, et tous les hommes du village mettent leur honneur à résoudre le problème: «La glace était cassée», explique Moride. «Tati était si communicatif, gentil, marrant, aussi drôle dans la vie qu'à l'écran.» Ça aidait.

Le cinéaste adore l'idée de tourner en couleurs. Il met des vêtements sombres aux paysans, histoire que la couleur arrive avec les forains et reparte avec eux. Les femmes du village repeignent les devantures et les

stands, l'équipe sème des pâquerettes dans les champs comme autant de touches chromatiques. Les vêtements multicolores sont trouvés dans les greniers du village.

Jour de fête sera tourné avec un très petit budget et une équipe réduite: 14 personnes. Les techniciens travaillent en coopérative et acceptent de réinvestir la moitié de leurs salaires dans la production (ils récupéreront après coup trois fois leur mise). On filme avec une caméra, puis avec l'autre. Le temps de travail en est accru. Roger Moride court de gauche à droite dans son rôle de deuxième assistant caméraman, charge les magasins, s'occupe de la projection des rushes. «On était si peu nombreux. On faisait tout.» Une des tâches de Moride consiste à s'occuper des poules. Un paysan lui explique comment les endormir avant de les réveiller brutalement puis de les lâcher devant les caméras. Les oies mordent de leur côté et les chats refusent de jouer leurs rôles. Exit les chats.

La comédie courbée avec sa chèvre est arrivée avec l'équipe, incarnée par le comédien Delcassan grîmé et travesti qui se présente sur le plateau chaque matin dans sa tenue de travail. Il se tient au puits avec les femmes venues chercher de l'eau. Celles-ci le prennent pour une d'entre elles. «Elles n'ont jamais voulu croire qu'il était un homme», raconte Moride.

«La scène où la bicyclette roule toute seule, sans

conducteur, en suivant les courbes de la route fut enregistrée en plusieurs coups. On la lançait dans une pente et on filmait. Une fois, par miracle, elle a pris la courbe au lieu de filer tout droit. La partie était gagnée. Ensuite, il suffisait de coller les plans les uns aux autres.»

«Tati n'improvisait rien. Très perfectionniste, chaque gag était écrit, tourné au poil. C'était un athlète, un ancien joueur de rugby, très agile, capable même de se tenir en équilibre sur sa bicyclette fixe.»

Tous les dialogues de *Jour de fête* seront enregistrés par la suite en studio, avec des effets sonores très soignés. Après la fête, Tati veut que le coq du village soit enrôlé. Alors, il réveille un coq en pleine nuit noire. Surpris, celui-ci lance son cocorico ensommeillé.

Tati et son producteur ne sont pas au bout de leurs peines. *Jour de fête*, jugé non commercial, ne trouve pas de distributeur. Il est question de le tronçonner en courts métrages. Deux ans passent. Puis en 1949, le film conquiert littéralement le public. Il n'a jamais cessé d'être culte depuis partout dans le monde. Mais jamais autant qu'à Sainte-Sévère. Car le petit village français est resté marqué et honoré par le passage de Tati. Chaque année, il organise une projection de *Jour de fête* sur la place publique. «L'an prochain, on y fêtera le cinquantième anniversaire du tournage. Et croyez-moi, j'y serai», s'engage Roger Moride.

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Dr Pierre Arès, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
Tél.: 939-2600
Guy, sortie St-Mathieu

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

Liposuccion (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104



CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.

& membre associé Hairfax



Céline Simard, dir.
consultante

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par caméion et
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559